

Bilan d'actions 2015-2017

Etat des lieux de la pêche à pied de loisir



LOIRE OCÉANE

Agir ensemble
naturellement

Laurence Dupont

Chargée de missions

Rapport d'activité 2015-2017

CHAPITRE 1. Description du territoire	3
1.1. Description générale	3
1.2. Les pratiques de pêche à pied	6
1.2.1. Les espèces pêchées et les pratiques locales	6
1.3. Spécificités et enjeux locaux	7
1.3.1. Conservation des habitats intertidaux	7
1.3.2. Amélioration des connaissances réglementaires et des pratiques de pêche à pied	12
CHAPITRE 2. Evaluation quantitative de l'activité de pêche à pied de loisir ...	15
2.1. Fréquentations des sites, types de comptages et méthodologies adaptées	15
2.2. Objectifs de comptages et calendrier	16
2.3. Résultats des comptages	16
CHAPITRE 3. Evaluation qualitative de l'activité de pêche à pied de loisir	19
3.1. Une méthodologie nationale	19
3.2. Objectifs et calendrier	20
3.3. Résultats d'enquêtes	20
3.3.1. Profils et pratiques des pêcheurs enquêtés	21
3.3.2. Analyse des paniers	25
CHAPITRE 4 : Description des actions de sensibilisation	27
4.1. Enjeux de la sensibilisation	27
4.2. Objectifs de la sensibilisation	27
4.3. Les outils de communication	27
4.4. Organisation de la sensibilisation sur le territoire	28
4.4.1. Les différentes actions	28
4.5. La mobilisation et l'engagement	30
4.5.1. La mobilisation des bénévoles	30
4.5.2. L'engagement des pêcheurs à pied	30
4.6. La formation pour la transmission	31
CHAPITRE 5 : Interactions entre la pêche à pied de loisir et les espèces d'intérêt communautaire	32
5.1. Suivis écologiques	32
5.2. La spatialisation des pêcheurs à pied de loisir	34
5.3. Principaux résultats	36
5.3.1. Les zostères	36
5.3.2. Les vers hermelles	38
5.3.3. L'avifaune	38
CHAPITRE 6 : Conclusion et perspectives	40
6.1. Limites et difficultés rencontrées	40
6.2. L'après état des lieux sur le territoire	40

6.3. Conclusion et retours sur le projet	41
ANNEXES.....	42
Annexe 1 : Feuille de comptage long	42
Annexe 2 : Démarche d'extrapolation	43
Annexe 3 : Exemple d'échantillonnage et de répartition des marées	44
Annexe 4 : Exemple de calendrier de comptages et d'enquêtes	45
Annexe 6 : Extrait de la revue de presse (non exhaustive).....	48
Annexe 7 : Affiche et brochure d'information	49

CHAPITRE 1. Description du territoire

1.1. Description générale

Le territoire d'action du CPIE couvre 43 communes sur 4 communautés de communes et d'agglomération, pour la majorité situées en Loire Atlantique. Il contient une grande variété de milieux dont plus de 150 km de linéaire côtier, des zones d'habitations et industrielles, des zones humides dont la Brière (2^e marais français après la Camargue) et agricoles.



Sur ce territoire, on trouve des zones Natura 2000, des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de types 1 et 2, des Réserves Naturelles Régionales, des Arrêtés de Protection de Biotope (APB), des sites Ramsar, des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), le Parc naturel régional de Brière, des sites classés (notamment les marais salants Guérandais) et des sites inscrits. Cet ensemble de mesures de protection montre la qualité des milieux et les importants enjeux environnementaux présents.

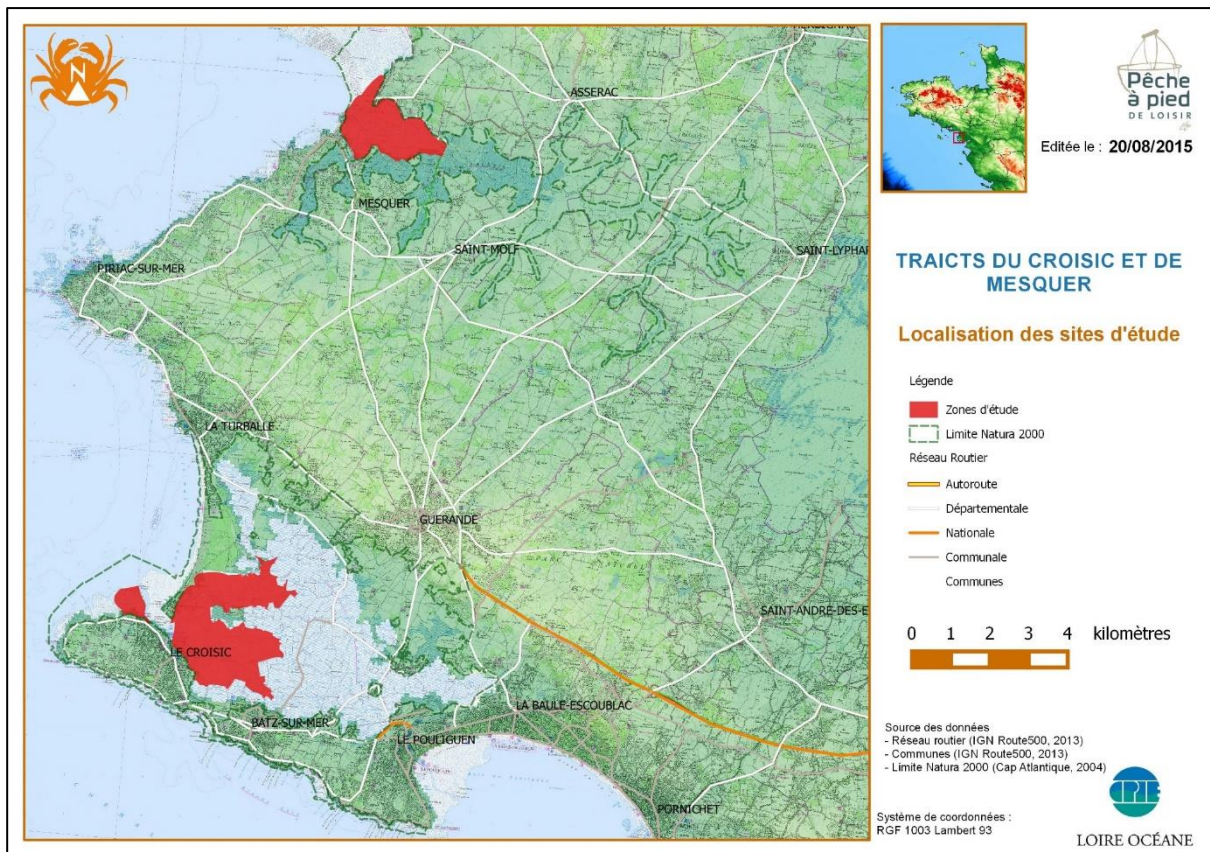
Le territoire d'étude se situe sur Cap Atlantique (Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande-Atlantique). Au sein de son territoire, il existe deux zones classées Natura 2000 au titre des deux directives de l'Union Européenne (2009/147/CE dite « Oiseaux » et 97/62/CE dite « Habitats, faune, flore ») :

- Marais salants de Guérande, traicts du Croisic et dunes de Pen-Bron. La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) couvre 4 376 ha au titre de la Directive Habitats et a été désignée par décision de la commission européenne du 22/12/2009. La Zone de Protection Spéciale (ZPS) couvre 3 622 ha au titre de la Directive Oiseaux et a été désignée par l'arrêté préfectoral du 27/10/2004. Un « traict » est un terme désignant localement un bras de mer s'enfonçant dans les terres et alimentant des marais salants.

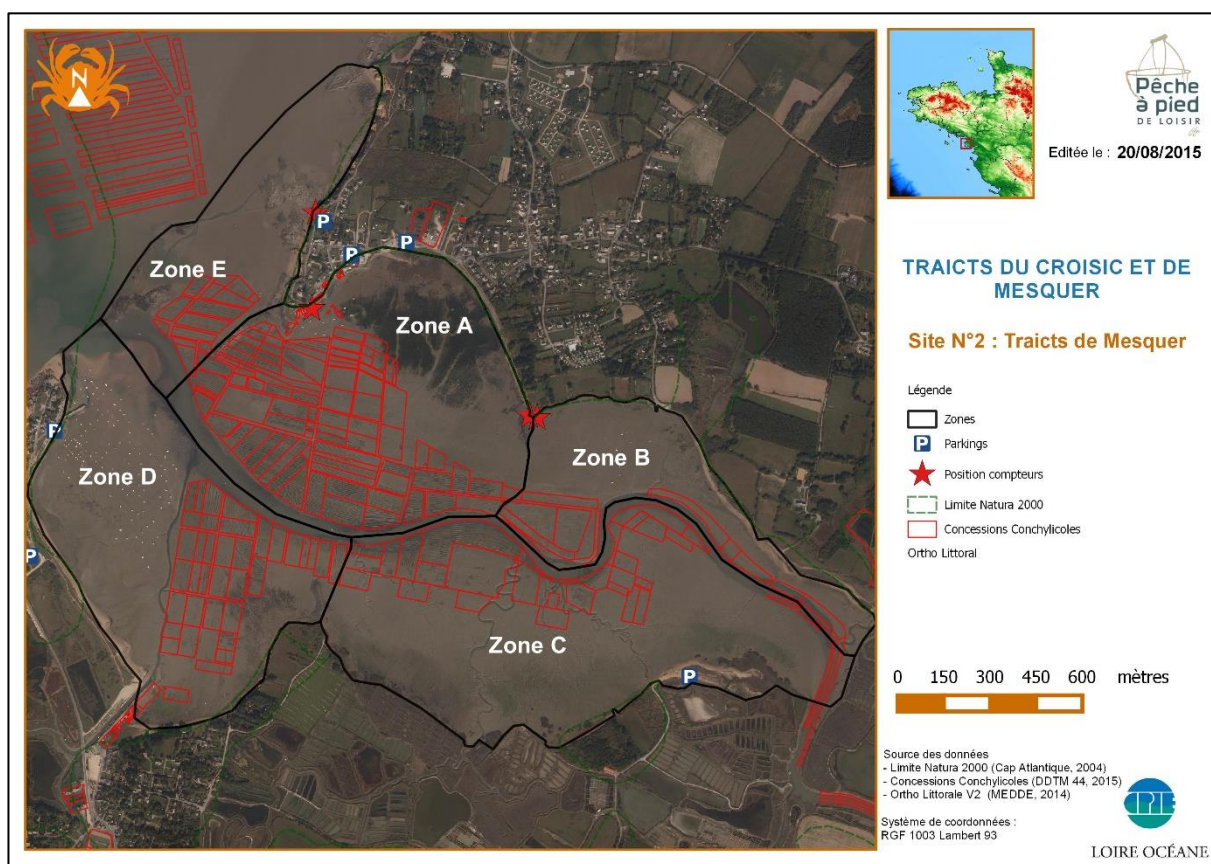
- Marais du Mès, baie et dunes de Pont-Mahé, étang du Pont de fer. La ZSC couvre 2 688 ha au titre de la Directive Habitats et a été désignée par décision de la commission européenne du 07/12/2004. La ZPS couvre 2 304 ha au titre de la Directive Oiseaux et a été désignée par l'arrêté préfectoral du 25/04/2006.

C'est donc sur ces deux zones que s'est déroulée l'étude, plus précisément sur les milieux littoraux découvrants lors de la marée basse, soit un site d'étude d'une surface de 980,88 hectares.

- Le site du marais de Guérande est appelé site 1 ou « Traicts du Croisic »
- Le site du marais du Mès est appelé site 2 ou « Traicts de Mesquer – Pen-Bé »



Les sites d'études sont trop grands pour être suivis d'un seul poste d'observation. Chaque site est découpé en zones (une zone correspondant à une surface observable d'un unique point de vue), soit un total de 4 zones sur le site du marais du Croisic (Site 1) et de 5 sur le site de Mesquer Pen-Bé (Site 2).



1.2. Les pratiques de pêche à pied

Depuis plusieurs années, le nombre d'actions de pêche à pied paraît augmenter, bien qu'aucun chiffre officiel n'existe. Plusieurs raisons expliquent cette augmentation constatée par les gestionnaires et les usagers du littoral :

- Une ressource libre et gratuite, située sur le domaine public maritime.
- Une hausse de la population française sur le littoral depuis les années 70 (Colas, 2011a).
- Le développement du tourisme autour de cette activité, combiné au développement du tourisme littoral et des résidences secondaires (Colas, 2011b).

A l'heure où la réglementation pour les entreprises aquacoles et conchylicoles est de plus en plus contraignante vis-à-vis d'indicateurs environnementaux (augmentation des tailles minimales pour la protection de la ressource, hausse de l'exigence sanitaire pour cause de pollution...), les prélèvements réalisés par les pêcheurs récréatifs sont montrés du doigt comme impactant également les milieux et les populations. Se rajoute aux prélèvements l'observation de l'impact des activités humaines (la pollution, les macros déchets etc.), favorisant une régression de la qualité des espaces naturels. Les perspectives pour les habitats naturels du littoral ne sont donc pas bonnes (Colas, 2011a). Cette situation, évaluée aussi bien par des pêcheurs récréatifs que par des scientifiques et des professionnels, conduit à la mise en place de normes afin de permettre à l'activité de perdurer.

Au niveau national, la première réglementation concernant la pêche à pied récréative date de juillet 1990. Localement comme ailleurs, les règles gérant cette activité paraissent récentes pour bon nombre d'usagers, ce qui explique la difficulté pour certains, notamment les plus anciens, à accepter la réglementation et des changements de pratiques.

Lors de la signature de la charte pour une pêche de loisir éco-responsable le 7 juillet 2010 par les pouvoirs publics, les fédérations de pêcheurs, le Conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques, le Comité national des pêches, le Conservatoire du littoral et l'Agence des aires marines protégées, un constat a été fait sur le manque de connaissances des activités de pêche de loisir.

L'activité de pêche de loisir est aussi ciblée dans les documents d'objectifs (DOCOBs) des zones Natura 2000 parmi les « activités, menaces et pressions pouvant avoir une incidence négative sur le site » :

- Piétinement, sur-fréquentation (DOCOB Marais Guérande), importance : Grande.
- Sports de plein air et activités de loisirs et récréatives (DOCOB Marais Guérande), importance : Grande.
- Piétinement, sur-fréquentation (DOCOB Marais du Mès), importance : Grande.
- Pêche de loisir (DOCOB Marais du Mès), importance : Grande.

Ne possédant aucune donnée sur le nombre, la localisation ou le profil des pêcheurs au sein de ces deux zones Natura2000 aux enjeux de biodiversité importants, l'étude fournit donc également des informations potentiellement utilisables dans la gestion de ces espaces.

1.2.1. Les espèces pêchées et les pratiques locales

L'essentiel des deux sites d'étude se situe sur des estrans sablo-vaseux. Seules deux zones sont sur des estrans rocheux. Sans étude préalable, les informations présentées dans le tableau ci-dessous sont

récoltées à partir des témoignages des animateurs et bénévoles du CPIE Loire Océane, en amont de l'étude.

Site Zone	Type d'estran	Espèces présentes et pêchées	Outils utilisés
1A	Sablo-vaseux	Coques, Palourdes	Grattes à main, Râteaux
1B	Sablo-vaseux	Coques, Palourdes	Grattes à main, Râteaux, Cuillères
1C	Sablo-vaseux	Coques, Palourdes	Grattes à main, Râteaux
1D	Rocheux et sablo-vaseux	Palourdes, Huîtres, Moules, Crabes, Crevettes	Grattes à main, Râteaux, Cuillères, Marteaux et burins, Détroqueurs Haveneaux, Epuisettes
2A	Sablo-vaseux	Coques, Palourdes, Bigorneaux	Grattes à main, Râteaux, Mains
2B	Sablo-vaseux	Coques, Palourdes	Grattes à main, Râteaux
2C	Sablo-vaseux	Coques, Palourdes	Grattes à main, Râteaux
2D	Sablo-vaseux	Coques, Palourdes, Couteaux, Vers	Grattes à main, Râteaux, Cuillères, Sel, Bêches
2E	Rocheux et sablo-vaseux	Palourdes, Huîtres, Crevettes	Grattes à main, Cuillères, Marteaux et burins, Détroqueurs Haveneaux, Epuisettes,

Aucune information n'est disponible sur le profil des pêcheurs à pied des deux secteurs d'étude. Une seule association de pêcheurs de loisir est connue sur la commune de Batz-sur-Mer. Les adhérents sont pour l'essentiel des pêcheurs plaisanciers et non des pêcheurs à pied. Cependant l'association est soucieuse du respect de la réglementation et propose des actions de sensibilisation sur la commune auprès des écoles et des vacanciers l'été.

1.3. Spécificités et enjeux locaux

1.3.1. Conservation des habitats intertidaux

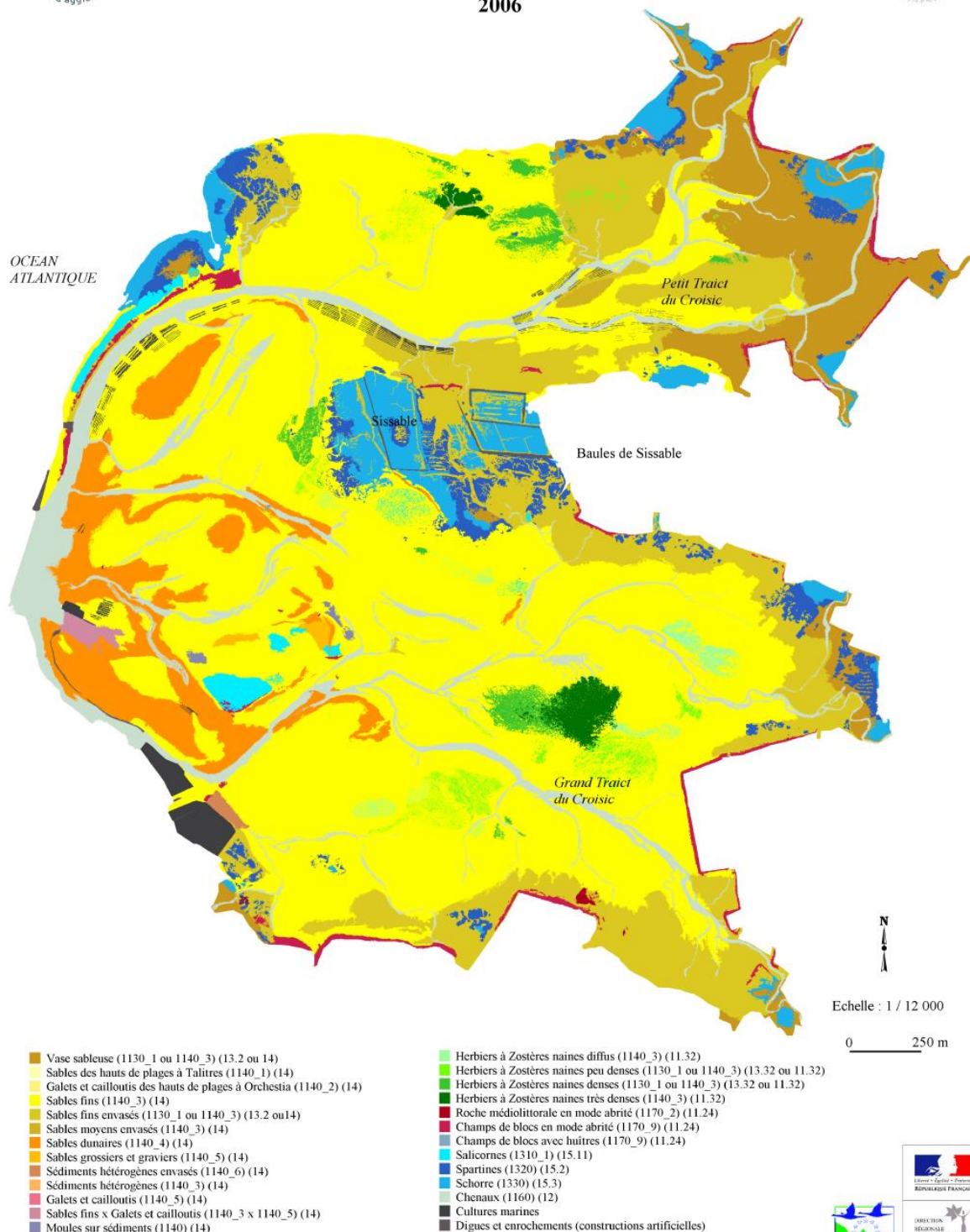
Au sein de ces sites Natura 2000, et notamment sur des zones où la pêche à pied est une activité très pratiquée, sont présentes des espèces typiques d'habitats d'intérêt communautaires visés par la Directive Habitats, ou des espèces visées par la Directive Oiseaux.

Plusieurs espèces typiques d'Habitats d'Intérêt Communautaire (HIC) sont présentes sur la zone d'étude :

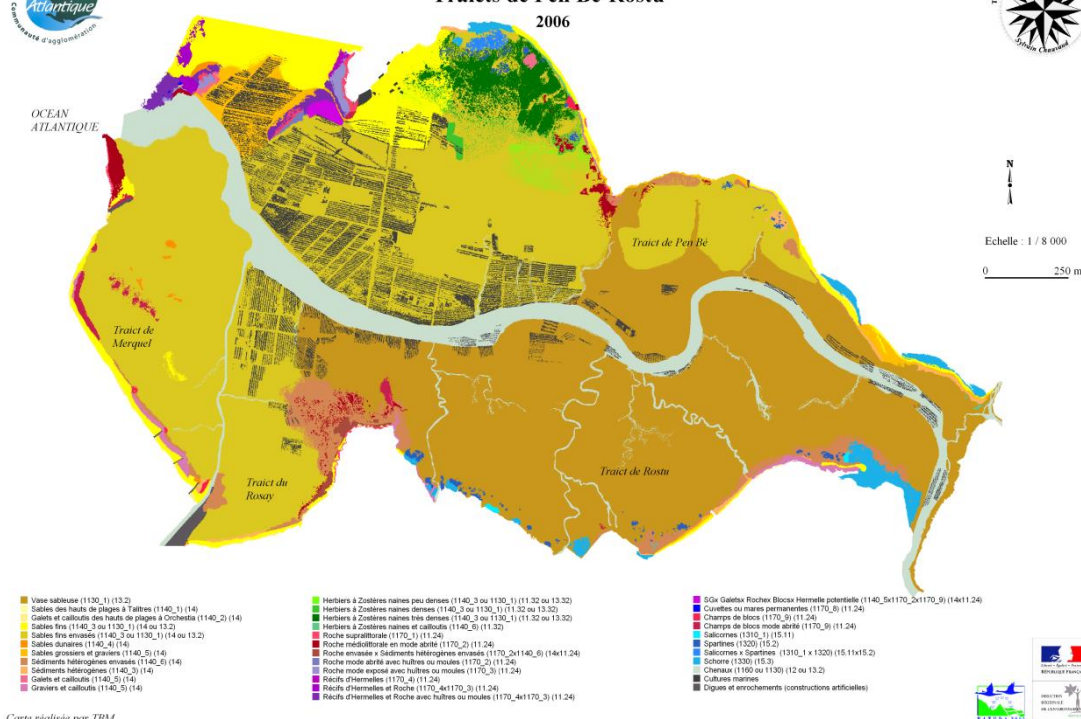
- Des herbiers de Zostères naines (*Zostera noltei*),
- Des herbiers de Zostère marines (*Zostera marina*),
- Des vers herminiers (*Sabellaria alveolata*),
- L'avifaune.

Carte des habitats d'intérêt communautaire européen du site Natura 2000 "Traicts du Croisic"

2006



Carte réalisée par TBM



• Zostères

Les herbiers de zostères forment un milieu favorisant la biodiversité, l'abondance et la spécialisation des organismes (Hily & Bouteille, 1999). Ils fournissent également beaucoup de services écologiques importants pour les écosystèmes marins (Costanza *et al*, 1997). La biodiversité contenue dans ces milieux a une importance capitale pour les écosystèmes, leurs fonctions et services (Duarte, 2000). Cependant, ces milieux sont aussi très sensibles aux pressions humaines (Davidson *et al*, 1998) ce qui a, entre autres, conduit les états européens à protéger cet habitat (Convention OSPAR entre 15 pays européens, 1998).

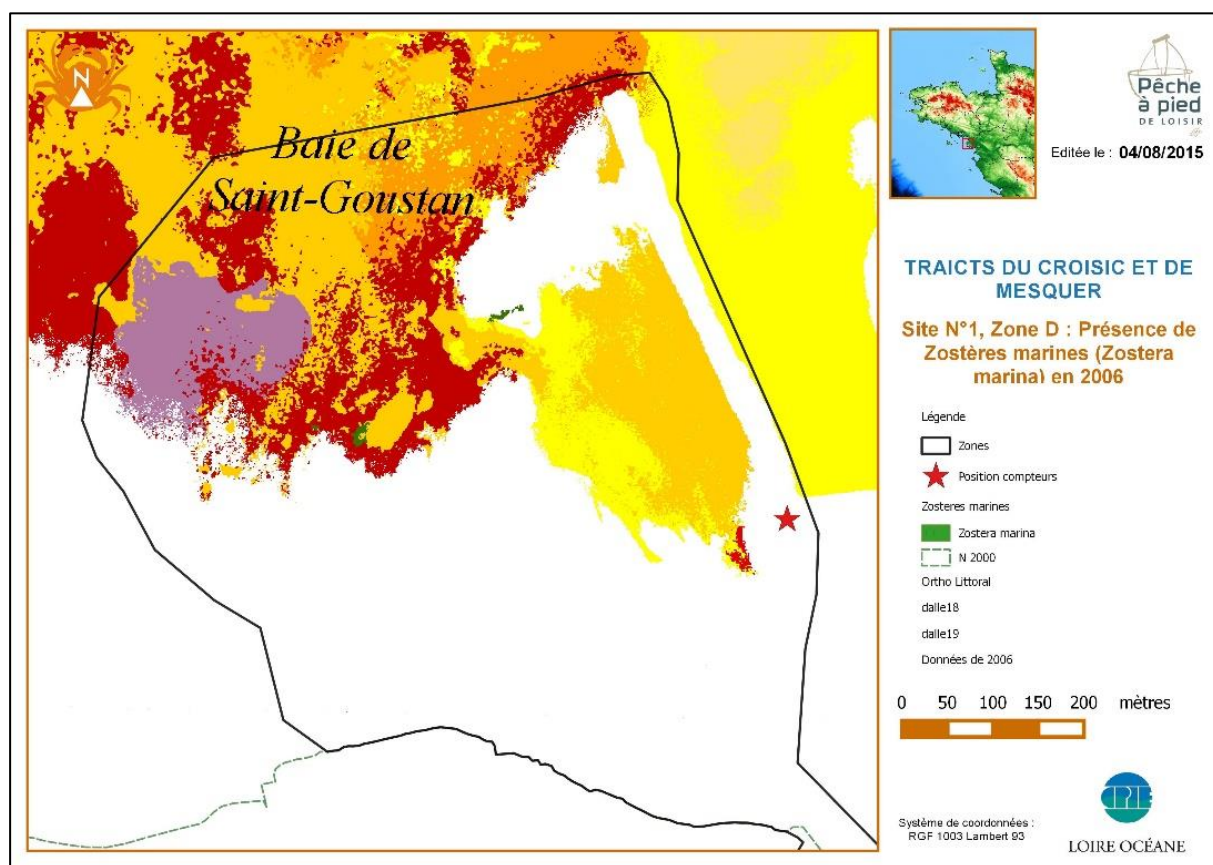
Certaines perturbations mécaniques sont connues pour avoir un impact négatif sur les herbiers. Si différencier l'importance des activités humaines et des causes naturelles dans ce processus est difficile, les herbiers réagissent négativement à la fragmentation (Montefalcone *et al*, 2009). En effet, celle-ci a un impact important sur la pollinisation et la reproduction des plantes qui se voient réduites (Aguilar *et al*, 2006). Parmi les activités humaines favorisant ce phénomène, on peut citer le mouillage (Francour *et al*, 1999), les lésions par les hélices (Bell *et al*, 2002 ; Uhrin & Holmquist, 2003) et les filets draguants (Sánchez-Jerez *et al*, 1999). Le lien entre les activités de pêche à pied et le milieu naturel n'a pu être mis clairement en évidence pour l'instant. Cependant certaines activités de pêche retournant le sédiment, et le nombre de pêcheurs fréquentant l'estran induisant un piétinement des herbiers, ont conduit certaines régions, au nom du principe de précaution, à interdire la pêche sur les herbiers (Arrêté préfectoral du 21 octobre 2013), ou à protéger ces espèces de toute dégradation (Arrêté ministériel du 25 janvier 1993) comme c'est le cas en Pays de la Loire pour *Zostera noltei*. De plus, les relations entre pêcheurs à pied et herbiers de zostères naines sont actuellement étudiées au sein du laboratoire Littoral ENvironnement et Sociétés (LIENSs), à la Rochelle, par Pierre-Guy Sauriau, afin de quantifier l'impact du piétinement, et de la pêche à la grappe.

D'autres menaces pèsent sur les herbiers telles que l'eutrophisation, les changements climatiques, l'excès de sédiments dans l'eau, la maladie (wasting disease), l'herbivorie et les pollutions (**Orth et al, 2006**), mais ne sont pas directement liées à l'activité de pêche à pied.

La cartographie précise des habitats présents a été réalisée en 2006 lors de l'élaboration des DOCOB de zones Natura 2000 par le bureau d'études TBM Chauvaud. Le détournement de 2 herbiers de zostères naines (*Zostera noltei*) a de plus été réalisé en 2014 par Philippe Della Valle, chargé de missions Natura 2000. Les herbiers non délimités en 2014 sont détournés à l'aide d'un GPS.

Dans le cadre d'une étude sur l'interaction entre les pratiques des conchyliculteurs professionnels et les herbiers de zostères, certaines zones sur le site d'étude font déjà l'objet de suivis par le bureau d'étude IN VIVO Environnement. Dans le cadre du projet LIFE+, un suivi stationnel sur des sites bénéficiant des crédits européens a eu pour objectif de caractériser l'impact des activités de pêche à pied sur les herbiers de zostères et les champs de blocs. Les zones de Cap Atlantique ne faisant pas parties de l'étude d'IN VIVO Environnement seront alors intégrées à ce protocole d'envergure nationale (**Kerninon et al, 2014**), piloté par Maud Bernard, ingénieur de recherche à l'Institut Universitaire et Européen de la Mer (IUEM).

La zostère naine est ainsi présente sur plusieurs espaces du site 1 et sur la zone A du site 2 (cartes précédentes). Quant à la zostère marine, elle se situe uniquement sur la zone D du site 1 : estran de Saint Goustan.



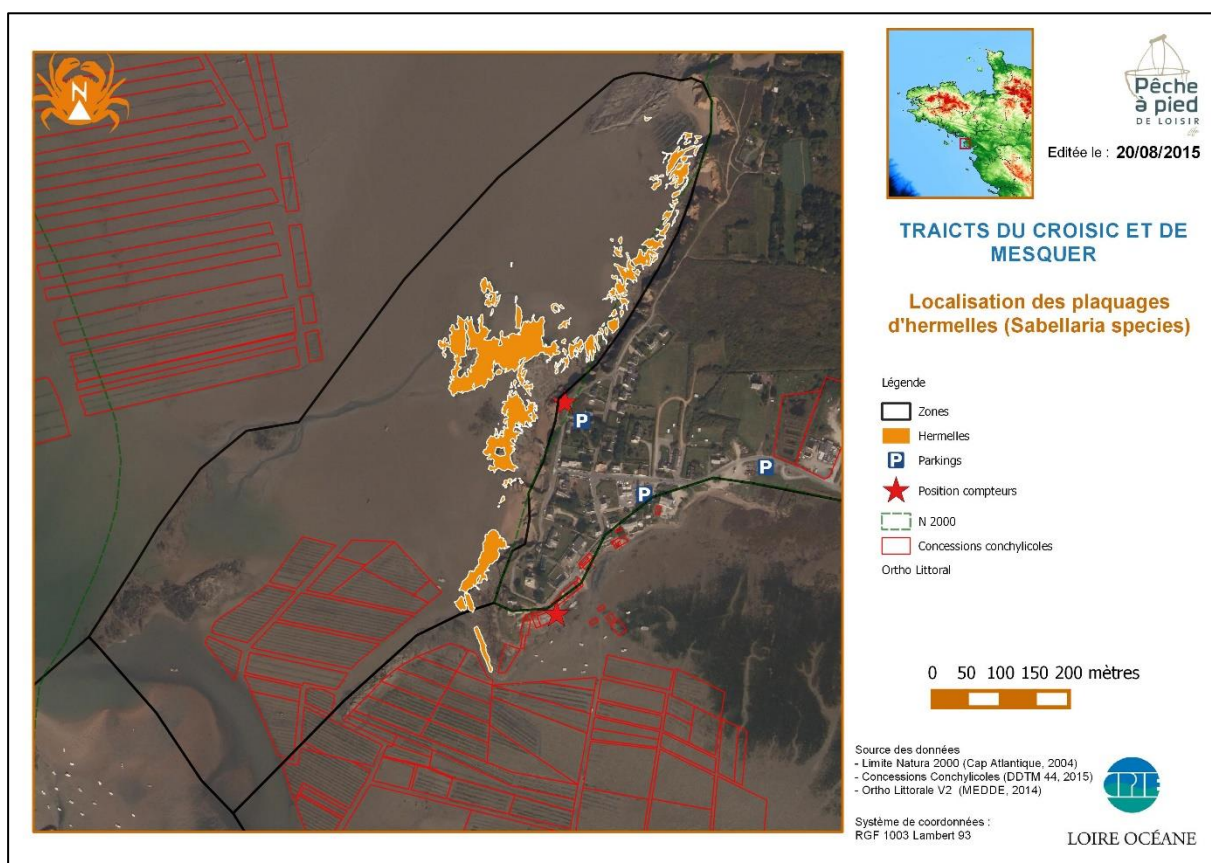
• Vers hermelles

Les vers hermelles créent un substrat unique favorisant une biodiversité élevée : des récifs (**Dubois et al, 2002**). Ces habitats subissent différentes pressions, dont certaines sont identifiées au sein du site

d'étude. La présence d'épibiontes (organisme se servant d'un autre comme support) telles que les huîtres ou les moules, va fragiliser le milieu de deux façons. D'abord le simple poids de ces épibiontes peut causer une dislocation du récif (**Dubois et al, 2002**). De plus, leur pêche va entraîner le piétinement des hermines et la fragilisation des structures (**Desroy et al, 2011**). Enfin, l'activité de cultures marines, fortement présente sur le site d'étude, peut filtrer les larves présentes dans la colonne d'eau, telles que celles des vers hermines. Cela augmente fortement leur taux de mortalité comme ceci a été démontré en laboratoire (**Lehane and Davenport, 2004**) et sur le terrain (**Troost et al, 2009**). La fragmentation des récifs a des effets négatifs importants sur l'abondance, la biomasse et la richesse spécifique de la macrofaune benthique associée (**Godet L. et al, 2011**) d'où la nécessité de caractériser les activités pouvant favoriser cette fragmentation.

Le territoire d'étude ne montre pas la présence de récifs d'hermines mais des plaquages. Ils sont présents dans la zone 2E – Estran de Pen-Bé.

Un protocole de suivi des récifs d'hermines a été créé par l'IFREMER (**Rollet et al, 2014**) et appliqué au sein de la mission d'étude pour le parc marin du Golf Normand-Breton. Un détournement précis des hermines est réalisé au préalable, afin de préparer la mise en place de ce protocole et d'actualiser les connaissances sur l'aire de répartition de cette espèce.



● Avifaune

Les 2 sites Natura 2000 concernés par la présente étude ont été définis par la directive 2009/147/CE dite « Oiseaux ». En combinant les deux zones, 79 espèces sont citées dans l'annexe 1 de cette directive. La protection de ces espèces visées par la Directive implique la protection des habitats essentiels à leur vie. Certaines, comme les bernaches cravants (*Branta bernicla*), dépendent des

herbiers de zostères d'un point de vue alimentaire. Cette oie, présente sur le site d'étude, est protégée en France depuis 1962, incluant l'interdiction de la dégradation des sites qui lui sont nécessaires (**Arrêté du 29 octobre 2009**). De plus, la survie des bernaches cravants dépend fortement de la distribution des ressources. Ce facteur semble pleinement corrélé aux activités humaines telles que la pêche à pied sur les herbiers de zostères marines (*Zostera marina*) (**Desmont, 2007**), ou l'activité conchylicole sur les herbiers de zostères naines (*Zostera noltei*) (**Dubreuil et al, 2014**).

La question du dérangement des oiseaux par les activités de pêche à pied se pose également. Ce phénomène induit une hausse de la dépense énergétique. Cependant, avant toute étude des interactions entre une activité humaine et son impact sur l'avifaune, une étape de diagnostic de la fréquentation est essentielle afin de déterminer une pression de dérangement (**Lecorre, 2009**).

La localisation des espèces présentes dans les traicts, notamment les zones de stationnement en période de migration et d'hivernage, figure dans les DOCOBs des Zones de Protection Spéciale. Une identification des zones pouvant combiner présence de ces oiseaux et fréquentation élevée des pêcheurs à pied sera faite.

1.3.2. Amélioration des connaissances réglementaires et des pratiques de pêche à pied

Des animations de sensibilisation au respect et à la connaissance des ressources littorales sont déjà menées toute l'année par le CPIE Loire Océane sous forme de sorties de découverte de la pêche à pied, de l'estran ou du littoral en général.

D'autres associations locales œuvrent également dans le même sens : Association de Pêcheurs Plaisanciers de Batz-sur-Mer, Association Mer et Nature, Association DECOS...

D'autre part, Cap Atlantique a créé et diffusé sur l'ensemble de son littoral le Cali-pêche, un gabarit mis à disposition des pêcheurs à pied de loisir. Figure sur cet outil, l'ensemble des informations réglementaires utiles pour les pêcheurs. Il est réactualisé régulièrement.

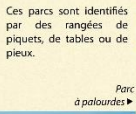


La collectivité édite également un dépliant avec le soutien du réseau Natura 2000, présentant des informations sur la pêche à pied de loisir, les bonnes pratiques pour le respect de la biodiversité et des espèces protégées.

◆ **Le respect du travail des professionnels de la mer**

Les conchyliculteurs ont obtenu un droit d'usage privatif sur le Domaine Public Maritime : "les concessions conchylicoles". Ils y produisent des coquillages moyennant une redevance annuelle payée à l'Etat.

Ces parcs sont identifiés par des rangées de piquets, de tables ou de pieux.





Il est strictement interdit de pêcher dans les parcs et dans la limite de 10 mètres autour des parcs.

Les pêcheurs à pied professionnels cotisent au Comité Local des Pêches Maritimes (permis et licence professionnels), ce qui les autorise à pêcher et vendre leur récolte. Ils prélèvent des quantités différentes (mais également limitées) de celles autorisées pour les pêcheurs de loisir.

◆ **Des infractions sanctionnées pénalement**

La Gendarmerie Nationale, les Affaires Maritimes ainsi que les gardes-jurés du Comité Régional des Pêches, peuvent contrôler et verbaliser les pêcheurs à pied qui ne respectent pas les tailles, quantités et secteurs de pêche autorisés.

La réglementation relative aux espèces protégées est quant à elle appliquée par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et la Gendarmerie Nationale.

Pour en savoir plus

Dates de fermeture de la pêche : Maires, Offices de Tourisme, Affaires Maritimes Saint-Nazaire - Tél. : 02 40 22 95 07

Partenaires

Direction Régionale de l'Environnement Pays de La Loire
Partenariat financier
Nantes - Tél. 02 40 99 58 00
www.pays-de-la-loire.ecologie.gouv.fr

Direction Départementale des Affaires Maritimes de Loire-Atlantique
Saint-Nazaire - Tél. : 02 40 22 95 07

Comité Départemental des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de Loire-Atlantique

Section Régionale de la Conchyliculture de Bretagne Sud
Auray - Tél. : 02 97 24 00 24
www.huîtres-de-bretagne.com

Syndicat des Parquiers du Croisic
Syndicat des Parquiers de Pen-Bé-Mesquer
Syndicat Mytilicole de Tréguier

Comité Régional des Pêches
Fond Européen de Développement Régional - FEDER

Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique
Direction de l'Environnement
3, av. des Noëles - BP 64 - 44503 LA BAULE CEDEX
Tél. : 02 51 75 77 81
E-mail : milieux.naturels@cap-atlantique.fr
www.cap-atlantique.fr

Pour que la Pêche à Pied reste un loisir pour tous, RESPECTONS le milieu naturel et le travail des professionnels de la mer !



Cap Atlantique

La pêche à pied est un loisir riche en sensations et en découvertes mais l'estran, cette partie du littoral située entre les plus hautes et les plus basses mers, est un écosystème fragile.

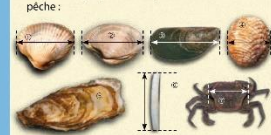
Afin de préserver ce patrimoine et l'activité des professionnels de la mer, le pêcheur à pied doit connaître l'environnement et la réglementation liés à cette pratique.

Rappel de la réglementation

◆ **Réglementation relative aux espèces pêchées**

Fixée par Arrêté Préfectoral 51/2002 et Arrêté Ministériel du 29/02/2008.

• **Tailles minimales et quantités maximales autorisées** par pêcheur et par marée en action de pêche :



Nouvelle réglementation (arrêté ministériel du 29/02/2008)

- Coque : 3 cm et 5 kg
- Palourde européenne et japonaise : 4 cm et 3 kg
- Moule : 4 cm et 5 kg
- Palourde : 4,3 cm et 3 kg
- Huître : 5 cm et 5 kg
- Crevette : 10 cm
- Crabes : 6,5 cm

La taille minimale de capture des coquillages est importante. Elle a été fixée pour permettre la reproduction des animaux : on considère que le coquillage ayant atteint cette taille s'est reproduit au moins une fois.

• **Seuls les outils suivants sont autorisés :**

- grattoir à main à 3 doigts maximum
- couteau à palourdes

Il est conseillé de se munir d'un décimètre.



Un patrimoine naturel remarquable mais fragile !

Le littoral de la presqu'île guérandaise offre un patrimoine naturel exceptionnel, ce qui justifie sa désignation (en partie) au réseau européen « Natura 2000 ». Issu des directives « Habitats, faune, flore » et « Oiseaux », ce réseau a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux naturels, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable.

Au niveau de l'estran, on retrouve quelques espèces animales et végétales remarquables à l'échelle européenne.

Les herbiers de Zostères

Les Zostères sont des plantes (et non des algues) en forme de minces rubans verts qui poussent dans l'eau salée. Elles se développent sous forme d'herbiers dans les endroits abrités et peu profonds, sur des sables plus ou moins envasés. Les jeunes poissons, crustacés et mollusques y trouvent un véritable garde-manger et un refuge de qualité. Les adultes s'y reproduisent. Plusieurs espèces d'oiseaux migrateurs comme la Bernache cravant y trouvent là une ressource alimentaire importante. La Zostère naine est protégée par Arrêté Préfectoral Régional du 25/01/1993.



La Zostère naine

Les récifs d'Hermelles

L'Hermelle est un ver qui vit dans des tubes de sable et de fragments de coquilles, regroupés en structure de nid d'abeille et agglomérés par ses propres sécrétions. Le récif ainsi formé peut atteindre plus d'un mètre de hauteur et plusieurs de largeur. Il héberge jusqu'à 50 000 vers au m², et peut regrouper 70 espèces animales différentes.

Ces véritables maisons de sable sont conçues pour résister aux marées mais pas à une main indiscrète...



Récif d'Hermelles

La Bernache cravant

Cette petite oie noire à collier blanc, quitte son pays natal à l'automne pour migrer en France à la recherche d'un climat plus doux et de nourriture. La presqu'île guérandaise peut accueillir jusqu'à 3 500 individus qui s'alimentent principalement de zostères sur les vasières du littoral. La grande migration de printemps la ramène dans la toundra de Sibérie ou du Groenland pour se reproduire.



La Bernache cravant

La Barge à queue noire islandaise

Les zones humides (marais, vasières...) constituent un site de première importance pour les haltes migratoires des barges à queue noire islandaises. Environ 10% de la population mondiale (estimée à 45 000) passe l'hiver en presqu'île guérandaise avant de regagner l'Islande pour se reproduire. Ce petit échassier, d'environ 40 cm de hauteur, alterne alimentation dans les baies (vers, mollusques, crustacés, coquillages) et repos dans les marais salants.



La Barge à queue noire islandaise

Pratique de la Pêche à pied : les Bons Réflexes

Avant votre sortie de pêche :

- Assurez-vous que la pêche n'est pas formée pour des raisons de contaminations microbiologiques ou de préservation de la ressource.
- Évaluez les actions de pêche lors de différentes marées : les grandes marées ne sont pas forcément les seules adaptées pour la pêche aux coquillages, un coefficient de 70 est suffisant.

Au cours de votre pêche :

- Ne prélevez que des espèces que vous connaissez, c'est la base du respect de la réglementation.
- Ne pêchez pas plus de coquillages que de besoin, les meilleurs coquillages étant ceux consommés le jour-même.
- Ne prélevez pas de crustacés (crabes, homards, crevettes) porteurs d'ours : ils sont indispensables au renouvellement de la ressource.
- Pensez à remettre les cailloux en place et à ne pas arracher les algues, ils constituent des écosystèmes indispensables pour le développement d'invertébrés : crevettes, crabes, bigorneaux...
- Ne brisez pas les massifs d'Hermelles.
- Ne grattez pas les herbiers de Zostères, ce sont des habitats remarquables.
- Ne dérangez pas intentionnellement les oiseaux : tout envoi leur fait consommer de l'énergie difficile à reconstituer, plus particulièrement en hiver.



Après votre pêche :

- Ne laissez aucun déchet sur l'estran (ni ailleurs !)

Au cours de l'état des lieux de la pêche à pied de loisir sur les traicts du Croisic et de Mesquer Pen-Bé, le CPIE Loire Océane a développé différentes actions de sensibilisation des usagers du littoral ; elles se sont axées autour de 4 modes d'agir :

• La communication

C'est l'ensemble des articles de presse, interviews, affiches, flyers diffusés très largement auprès du « grand public ». Ces informations touchent aussi bien les pêcheurs à pied de loisir, les usagers du littoral en général (plaisanciers, baigneurs, sportifs, vacanciers...), que les habitants du territoire dans la globalité. Les messages sont généralistes et non ciblés. L'évaluation de leur impact est très difficile. Mais il est important de communiquer pour faire connaître l'action, et l'existence de la réglementation.

• La sensibilisation

Il s'agit d'actions d'information ciblées auprès d'un public d'usagers ou sensible à la problématique abordée. Ces actions prennent souvent la forme d'animations encadrées sur le terrain à la découverte

du milieu et de sa biodiversité. Rentrent également dans cette catégorie les conférences, les soirées d'échanges, les actions de restitution. Elles permettent de toucher les participants, de les rendre sensibles aux enjeux liés à la thématique, visant ainsi à terme un changement de comportement.

- **L'engagement**

Cette étape est cruciale dans le changement de comportement vers de bonnes pratiques. Elle permet à l'individu de se positionner personnellement. Elle prend différentes formes selon les usagers et leur degré d'investissement. Le principe général est de permettre aux pêcheurs, une fois la prise de conscience faite sur la nécessité d'agir, de passer à l'acte et de poser cet acte. Pour cela, Le CPIE Loire Océane s'appuie sur la méthode de la communication engageante. Cela consiste, par exemple, à proposer aux usagers de noter sur un papier l'acte de changement : « Je m'engage à respecter les tailles des coquillages ». Puis de prendre une photo et de la diffuser.

L'engagement peut prendre la forme de participation active au projet, en participant d'une manière ou d'une autre à l'état des lieux : comptages, enquêtes, sensibilisation...

- **La formation**

Pour les bénévoles, comme pour les pêcheurs, cette dernière étape est un aboutissement de la démarche de changement de comportement. L'utilisateur du littoral, qui est passé par les étapes précédentes, pourra ensuite prendre le rôle d'ambassadeur ou de passeur de témoin. Pour cela, il aura besoin d'un accompagnement spécifique sur la méthodologie ou la pédagogie afin de transmettre l'information dans les meilleures conditions et de manière efficace. Ce sont des temps de formation ou d'accompagnement qui sont alors mis en place.

CHAPITRE 2. Evaluation quantitative de l'activité de pêche à pied de loisir

2.1. Fréquentations des sites, types de comptages et méthodologies adaptées

Aucune information n'existe sur la pratique de la pêche à pied sur les sites d'étude. C'est donc la méthodologie du LIFE+ Pêche à pied de loisir qui sera utilisée dans le cas présent.

Le nombre de pêcheurs sur site est défini par des comptages réguliers. Les différents comptages réalisés auront pour objectifs de :

- Déterminer l'évolution du nombre d'actions de pêche à pied au cours du temps.
- Donner le nombre total d'actions de pêche réalisées au cours de l'année.
- Identifier les zones les plus fréquentées par les pêcheurs à pied.

Deux périodes de comptages sont définies : d'octobre à mars, et d'avril à septembre. Ces bornes correspondent aux variations touristiques de la région, donc à un nombre potentiel de pêcheurs plus important pendant le printemps/été. Ce critère a été observé comme significatif en baie de Saint-Brieuc (**Euzena J, 2002**), et a été jugé pertinent par le chargé de mission Natura 2000 des sites et l'équipe du CPIE Marennes-Oléron, développeur de la méthode de comptage. Elles correspondent également aux périodes de croissance et régression des herbiers de zostères, ou de présence de l'avifaune sur les sites.

Pour des raisons de moyens, il n'est pas envisageable de suivre à chaque comptage toute la période où la pêche est possible (3 à 4 heures). Deux types de comptages seront donc réalisés :

- Des comptages courts (10 min), donnant le nombre de pêcheurs à un temps donné.
- Des comptages longs (Annexe 1), de 2h avant la basse mer jusqu'à 1h 30 après.

Les comptages longs ont deux fonctions primordiales. La première est de définir la fréquentation du site en fonction du temps, et le rapport entre le nombre de pêcheurs à un moment donné et le nombre total de pêcheurs présents lors d'une marée. Ainsi, il sera possible d'extrapoler les comptages courts (Annexe 2). La seconde fonction est de définir l'heure à laquelle la fréquentation est la plus forte. Ainsi, planifier les comptages courts à ce moment précis permet de minimiser la variance de l'extrapolation. Par défaut, le pic de fréquentation a été estimé entre 20 et 30 min avant la marée basse (**Privat et al, 2013**) sur la première période.

La stratégie d'échantillonnage des comptages courts se base sur 2 critères influençant le nombre de pêcheurs : le coefficient de marée et le type de journée (**Privat et al, 2013**).

Les coefficients de marée seront séparés en 4 catégories : supérieur à 95 ; entre 81 et 95 ; entre 65 et 80 et inférieur à 65. Les catégories intermédiaires sont supposées border les marées les plus intéressantes pour les pêcheurs confirmés, pêchant régulièrement. Les catégories extrêmes sont supposées représenter les marées très ou pas du tout intéressantes pour l'ensemble des pêcheurs à pied (confirmés ou non). Afin d'affiner ces bornes, le coefficient qui déclenche un intérêt de pêche sera estimé lors des enquêtes.

La disponibilité du grand public pour l'activité de pêche dépend du type de journée. Pour cela, 4 catégories de journées sont choisies : semaine, weekend, semaine en vacances scolaires et weekend en vacances scolaires. Les jours fériés sont comptabilisés comme jours de vacances.

Ayant séparé les marées en 16 catégories (Annexe 3), sont enlevées les marées nocturnes où la pêche est interdite. Pour cela, il est décidé d'éliminer les marées basses comprises entre 19h30 et 9h30, en accord avec le protocole établi par le CPIE Marennes-Oléron. Le nombre de marées à échantillonner par catégorie et par période est comptabilisé.

2.2. Objectifs de comptages et calendrier

• Les comptages longs

En l'absence d'information sur le type de marée la plus représentative pour effectuer ces comptage, le choix s'est porté sur une marée en semaine d'un coefficient de 86, avec un horaire de basse mer aux alentours de 12h30.

Trois comptages longs ont été programmés la première année, afin d'établir le pic de fréquentation et la courbe de fréquentation d'une marée type (journée et coefficient identique). Les résultats obtenus n'ont pas semblé suffisamment fiables. Une zone est restée sans observateur sur un comptage. Les données ont tout de même été récoltées depuis un autre poste d'observation, mais au vu de la visibilité ce comptage ne peut être considéré comme fiable.

Afin de conforter les résultats de la première année, trois nouveaux comptages ont été programmés en année 2 (2016-2017) dans les mêmes conditions de journée et de marée.

• Les comptages courts

Pour que l'estimation soit satisfaisante, le nombre minimum de comptages à effectuer est de 25 sur la période d'avril à septembre, et de 10 sur la période de mars à octobre (Privat et al, 2013). Un total de 30 comptages est cependant prévu pour la période de mars à octobre, et 15 pour la période d'octobre à mars, afin d'avoir une meilleure précision ainsi que des dates de secours au cas où un comptage serait annulé (par manque de bénévoles, ou erreur de saisie par exemple). Ces dates sont consignées dans un calendrier qui est mis à jour à chaque période (Annexe 4).

Période	Catégories de marées	Année 2015-2016		Année 2016-2017	
		Nombre de comptages prévus	Nombre de comptages réalisés	Nombre de comptages prévus	Nombre de comptages réalisés
Période d'avril à septembre	>95	3	5	4	4
	81>95	9	7	8	8
	65>80	7	6	5	7
	<65	8	10	9	10
Période d'octobre à mars	>95	2	2	1	2
	81>95	3	3	3	3
	65>80	2	2	1	5
	<65	3	3	4	6
Total		37	38	35	45

2.3. Résultats des comptages

L'ensemble des résultats est saisi dans une base de données sur Excel, puis fait l'objet d'une analyse statistique sous le logiciel « R ».

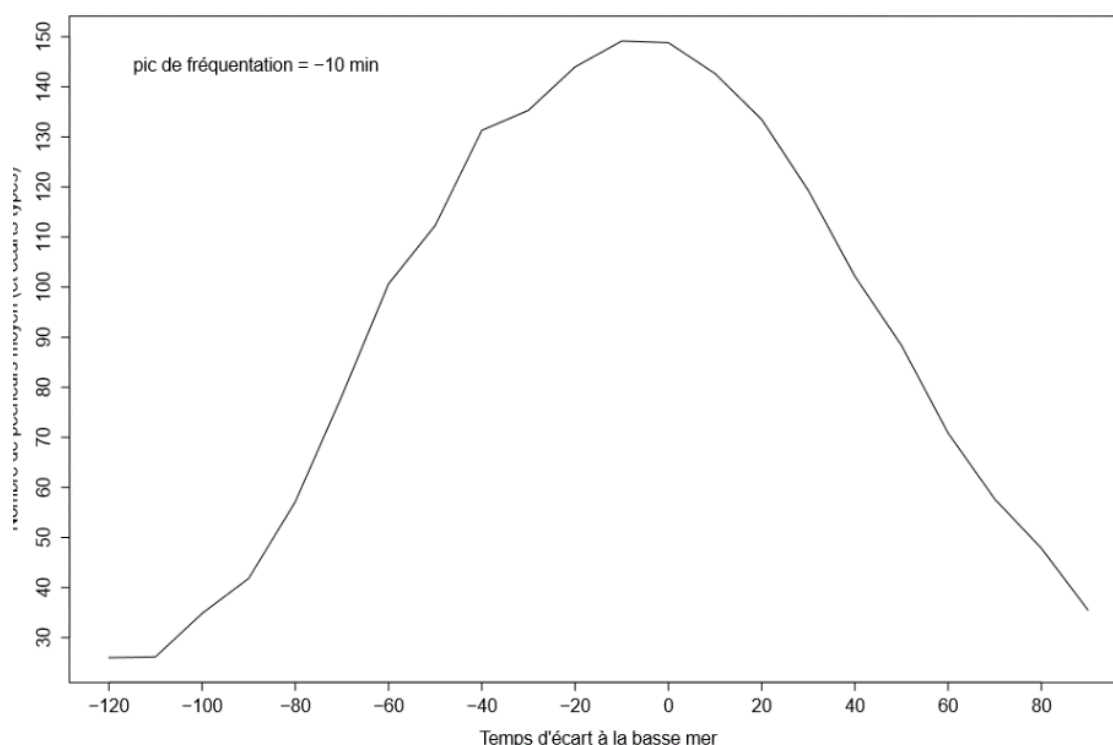
• Les comptages longs

Finalement deux comptages en année 1 et deux comptages en année 2 sont conservés dans l'analyse des résultats. Les résultats obtenus sont compilés pour les deux sites. Ils présentent un pic de

fréquentation à 10 minutes avant la marée basse, pic qui était estimé à 20 minutes avant la marée basse en première année. Ce décalage ne remet pas en cause la période des comptages courts qui reste dans les trente minutes avant la basse mer.

Cette même courbe permet de déterminer la fréquentation moyenne des pêcheurs sur une marée basse.

Estimation du pic de fréquentation sur les deux sites confondus pour les années 2015 et 2016



• Les comptages courts

Par extrapolation des comptages courts, on obtient une estimation de l'activité de pêche à pied de loisir par site et par année.

	Site 1		Site 2		Total	
	Nb d'action de pêche estimé	Intervalle de confiance	Nb d'action de pêche estimé	Intervalle de confiance	Nb d'action de pêche estimé	Intervalle de confiance
Année 1	32 070	+/- 5 169	19 033	+/- 1 738	51 104	+/- 5 169
Année 2	31 350	+/- 5 070	16 263	+/- 1 504	47 613	+/- 5 070
Moyenne/an	31 710	+/- 5 120	17 648	+/- 1 621	49 358	+/- 5 120

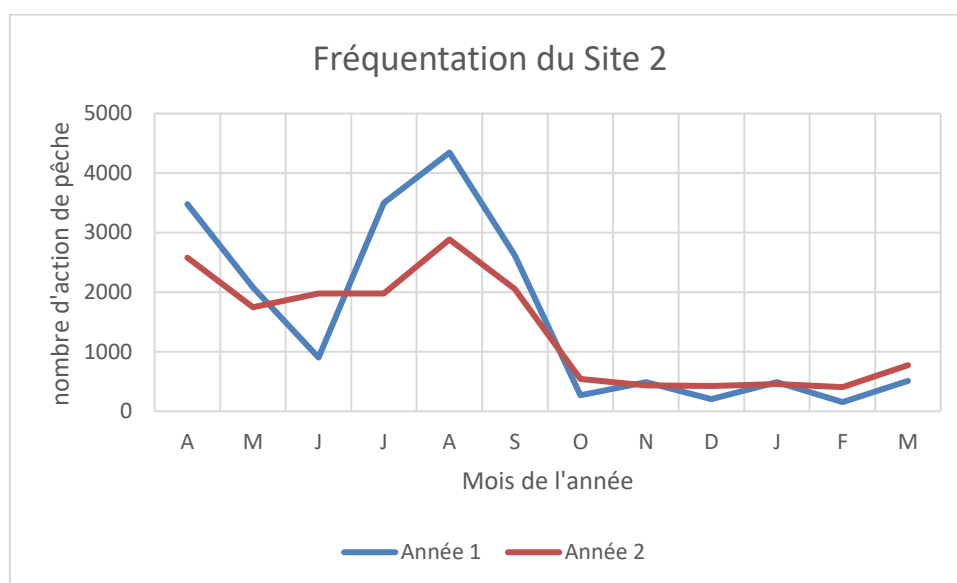
On peut donc estimer le nombre d'actions de pêche entre 44 232 et 54 478 par an sur les deux sites d'étude réunis. On constate une baisse significative entre l'année 1 et l'année 2. Le différentiel entre ces deux années ne s'explique pas précisément. Cependant plusieurs hypothèses peuvent être formulées :

- Modification de la fréquentation sur des facteurs météorologiques.
- Variation de la fréquentation touristique de la région.
- Variation dans le recueil des données par les bénévoles.

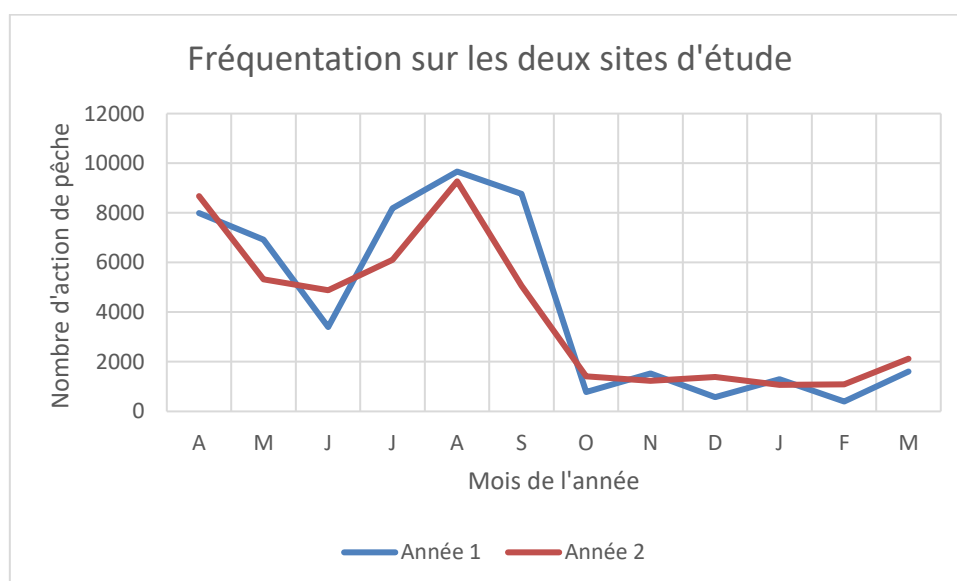
- Evolution des comportements et des pratiques de pêche à pied de loisir.
- Evolution de la ressource de certaines zones.

En effet, les pêcheurs à pied professionnels ont constaté une baisse significative de la ressource en palourdes en 2016 sur l'estran du traict de Mesquer (zone 2D). Or cette zone est assez fréquentée habituellement.

Les courbes de fréquentation par site montrent bien une baisse de fréquentation du Site 2 entre la première et la seconde année d'observation.



Si on observe l'évolution du nombre d'actions de pêche sur l'année sur les deux sites confondus, on constate deux pics de fréquentation dans l'année. Le premier en Avril, avec en général le retour d'une météo plus clémente et les vacances scolaires propices aux sorties sur le littoral, et le second étalé entre juillet et septembre, correspondant à la période de forte fréquentation touristique (juillet et août), le retour des habitués (pêcheurs à l'année qui s'arrêtent pendant l'été et reviennent en septembre) et l'arrivée des grandes marées en septembre.



CHAPITRE 3. Evaluation qualitative de l'activité de pêche à pied de loisir

3.1. Une méthodologie nationale

• Le questionnaire

Comme pour les comptages, l'évaluation qualitative de la pêche à pied de loisir s'est appuyée sur le protocole mis en place dans le cadre du programme LIFE+ Pêche à pied de loisir. Un questionnaire (Annexe 5) est établi afin de répondre à plusieurs objectifs :

- Connaître les informations de base sur la population de pêcheurs (origine géographique, âge, fréquence et lieux de pêche).
- Définir les pratiques de pêche (techniques, espèces visées, relations avec le site de pêche).
- Evaluer les connaissances des pêcheurs sur la réglementation et le réseau Natura 2000.
- Mesurer, du point de vue des pêcheurs, l'impact de leurs comportements sur le littoral.

Un objectif secondaire est fixé sur l'évaluation du contenu du panier des pêcheurs.

Ce questionnaire établi s'inspire du questionnaire officiel utilisé dans le cadre du programme LIFE+, cependant il a été allégé pour plusieurs raisons. La longueur est citée comme facteur clef de la bonne collaboration des pêcheurs, le questionnaire officiel est donc raccourci.

Il a été cité au Comité de Pilotage (COPIL) du LIFE+ Pêche à pied (8 avril 2015), que la confusion était trop souvent faite entre les bénévoles réalisant des questionnaires et les contrôleurs (Affaires Maritimes) pouvant verbaliser les pêcheurs. L'estimation complète du contenu du panier par poids et détermination de la maille pour tous les coquillages n'est pas réalisée, seule une poignée de coquillages est approximativement évaluée.

Afin que les questionnaires réalisés soient les plus représentatifs de la population de pêcheurs, il est nécessaire de les mener tout au long de l'année, accentuant l'effort d'échantillonnage afin qu'il soit proportionnel au nombre de pêcheurs présents sur une période. Dans cette première étude, aucune donnée n'existe sur la fréquentation, il sera donc suivi les recommandations suivantes (Privat et al, 2013) :

- 40 sondages pour des marées de forts coefficients (plus de 95) hors période estivale.
- 40 sondages durant la période estivale (juillet et août), tous coefficients confondus.
- 30 sondages par coefficients inférieurs à 95, hors période estivale.

La période estivale sera par la suite désignée sous le terme « été ».

• Méthodologie terrain

L'essentiel des enquêtes sont réalisées lors de la remontée des pêcheurs vers leurs voitures, afin de pouvoir analyser le contenu du panier. Une approche pédagogique, en spécifiant le contexte de l'étude, est utilisée par tous les bénévoles participant à l'opération, afin d'éviter toute confusion chez les pêcheurs.

Une autre partie des enquêtes ont été réalisées en déambulation sur l'estran. Les personnes interrogées sont choisies au hasard parmi les pêcheurs, en veillant à alterner tout de même homme ou femme, personne seule ou en groupe.

Les sites choisis pour recueillir les informations correspondent aux accès des pêcheurs sur les estrans des deux sites d'étude. Ils peuvent être différents des points d'observation et de comptage.

Les bénévoles qui ont participé à la collecte de ces informations ont été formés par l'équipe du CPIE Loire Océane et les volontaires en service civique. Malgré cette démarche d'accompagnement, plusieurs bénévoles n'ont pas été assez rigoureux dans le recueil des informations, rendant inexploitable certains questionnaires. Cependant, leurs commentaires au retour ont permis d'apporter quelques modifications au format du questionnaire, pour plus de facilité de remplissage.

3.2. Objectifs et calendrier

Pour réaliser les enquêtes, un calendrier a été mis en place (Annexe 4) permettant de prévoir des temps de formation avec les bénévoles et s'assurer d'enquêter sur des marées et des jours différents. Un minimum de 16 sessions est programmé sur chaque année, correspondant aux 16 catégories de marée définies pour les comptages :

- Marée avec un coefficient supérieur à 95 :
 - En semaine
 - En week-end
 - En vacances en semaine
 - En vacances en week-end
- Marée de coefficient compris entre 81 et 95 :
 - En semaine
 - En week-end
 - En vacances en semaine
 - En vacances en week-end
- Marée ce coefficient compris entre 66 et 80 :
 - En semaine
 - En week-end
 - En vacances en semaine
 - En vacances en week-end
- Marée avec un coefficient inférieur ou égale à 65 :
 - En semaine
 - En week-end
 - En vacances en semaine
 - En vacances en week-end

Au total ce sont 60 sessions d'enquêtes qui ont été mises en place sur les deux années d'étude, permettant de recueillir 304 questionnaires interprétables.

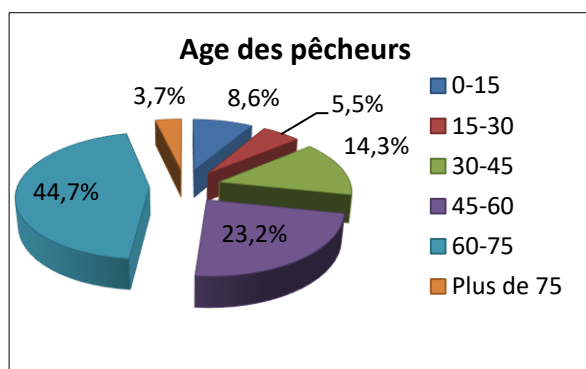
3.3. Résultats d'enquêtes

Les données sont compilées dans un tableur et analysées avec le logiciel Excel.

13.9% des personnes rencontrées sur l'estran ont refusé de participer à l'enquête. Le motif invoqué le plus souvent étant le manque de temps. Cette proportion augmente légèrement (15.6%) durant l'été.

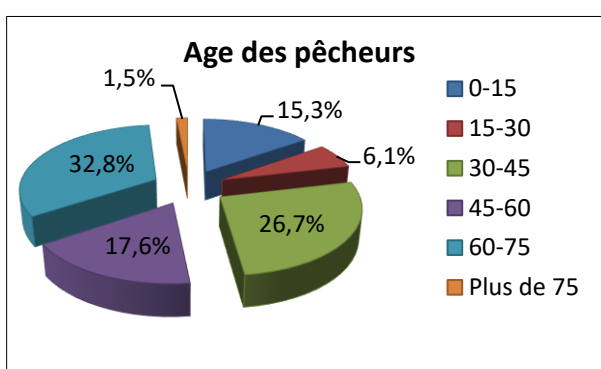
3.3.1. Profils et pratiques des pêcheurs enquêtés

• Profil des pêcheurs :

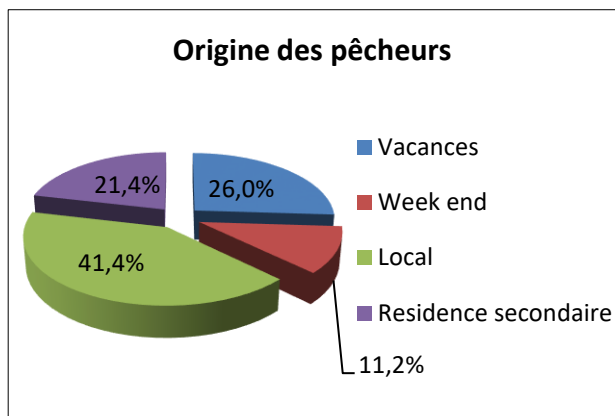


Sur la période d'étude

On constate une proportion de 48.4% de pêcheurs de plus de 60 ans sur l'année, qui correspond à une partie de la population plus disponible (retraités). Cette proportion se réduit à 34.3% durant l'été. Ce sont alors les actifs entre 30 et 60 ans (44.3%) avec leurs enfants qui sont les plus nombreux à pratiquer la pêche de loisir.

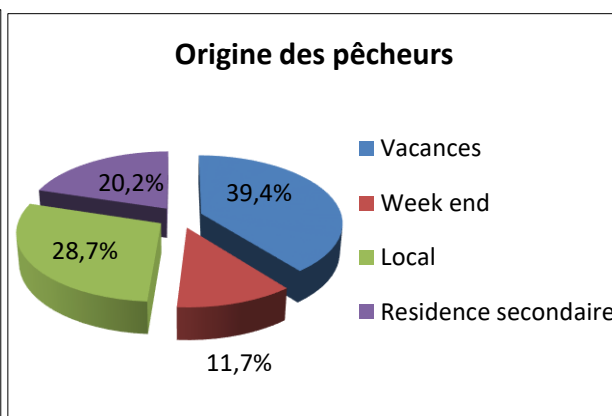


Sur les deux étés



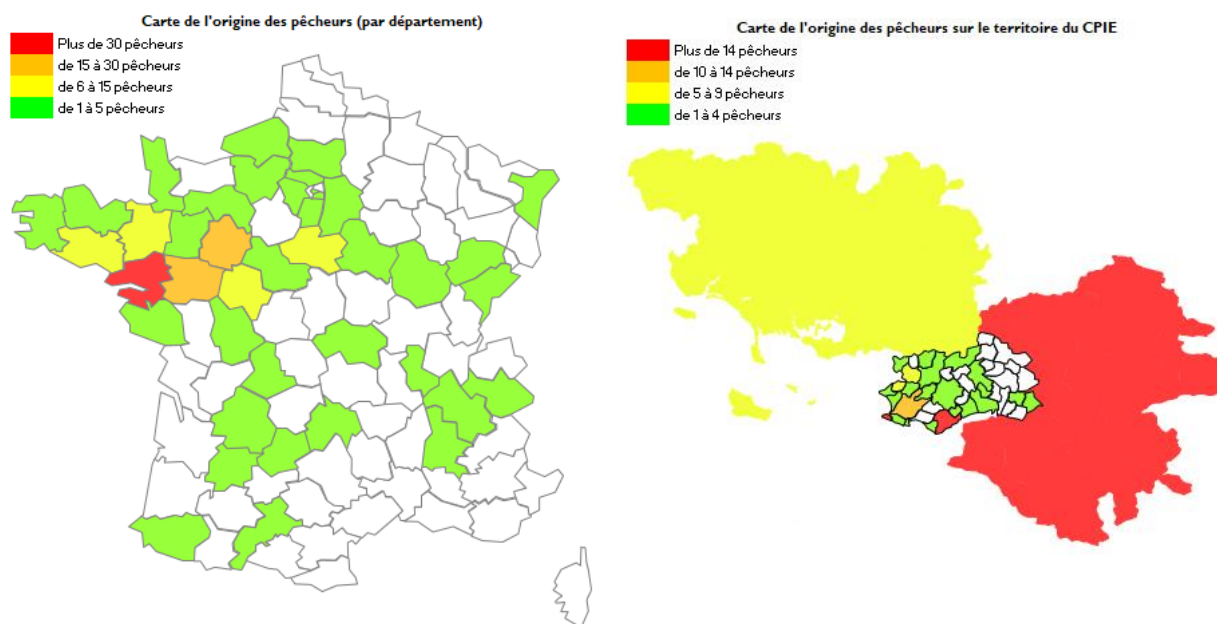
Sur la période d'étude

Les pêcheurs à pied de loisir sont majoritairement des habitants locaux, c'est-à-dire des personnes résidant sur les communes du territoire du CPIE Loire Océane, qui fréquentent régulièrement les estrans du territoire au cours de l'année. On constate également que la proportion de résidents secondaires (environ 20%) pratiquant la pêche à pied reste stable au cours de l'année.



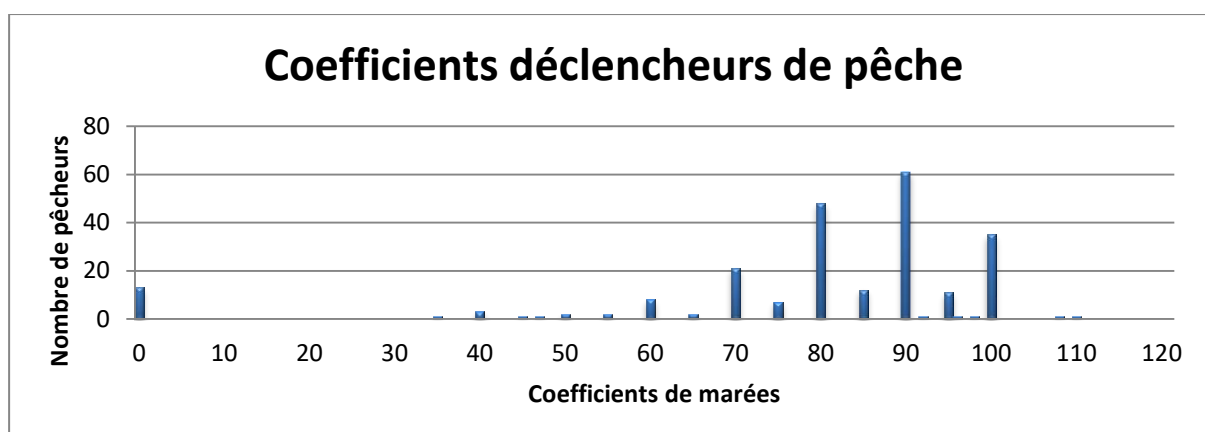
Sur les deux étés

Si les pêcheurs semblent venir majoritairement de Loire-Atlantique, ils sont également nombreux à venir des départements limitrophes. Plus localement, on peut aussi noter que sur le territoire du CPIE, la majorité des pêcheurs ne proviennent pas que des communes littorales. Une partie importante des pêcheurs sont originaires de la région nantaise. Le nombre de pêcheurs à pied de loisir originaires de Saint-Nazaire est également important, probablement dû à la fermeture de la pêche à pied de loisir sur les estrans de l'estuaire. A l'inverse, on observe que les habitants des communes du Pouliguen et de La Baule ne viennent pas sur ces estrans pour pêcher.

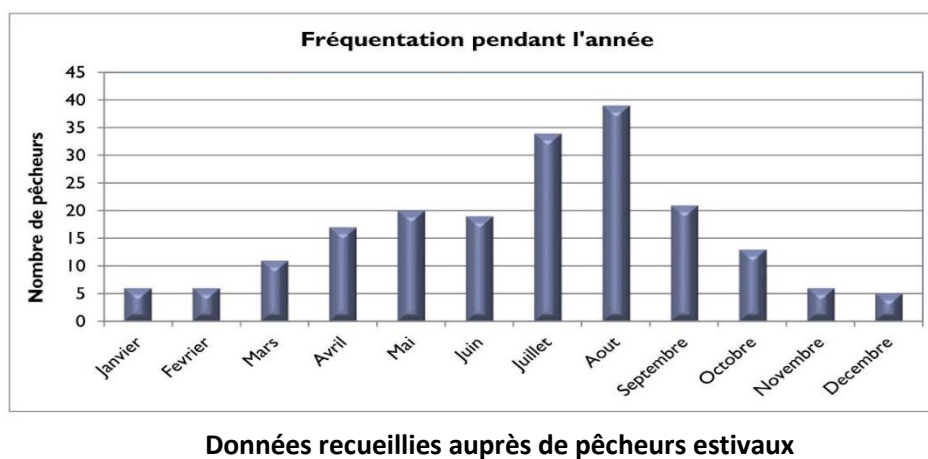


• Habitudes et pratiques de pêche

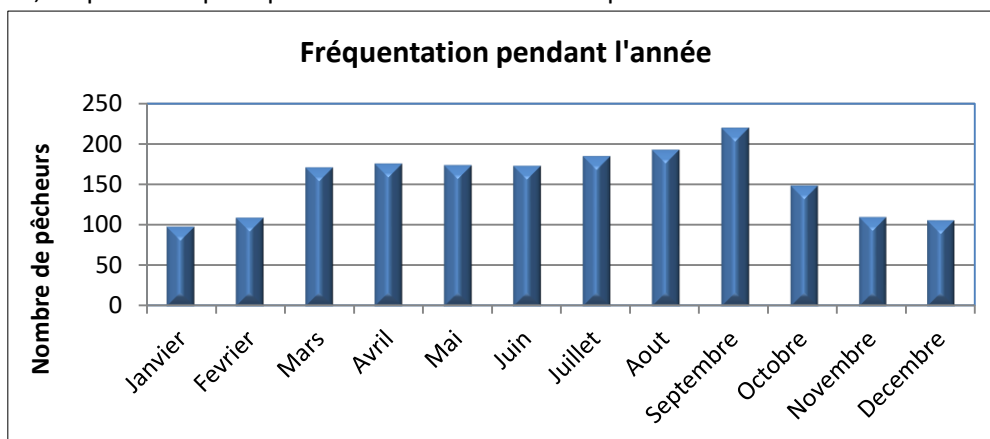
93% des pêcheurs de loisir regardent le coefficient de marée avant de se déplacer sur l'estran. Ils se déplaceront pour un coefficient minimal compris entre 60 et 100, avec un pic pour les coefficients à partir de 90. En moyenne un pêcheur va rester sur l'estran 90 minutes pour pêcher.



Bien que les pêcheurs à pied de loisir estivaux disent pratiquer leur activité sur l'ensemble de l'année, on observe une augmentation importante de leur pratique sur les mois de juillet et août.

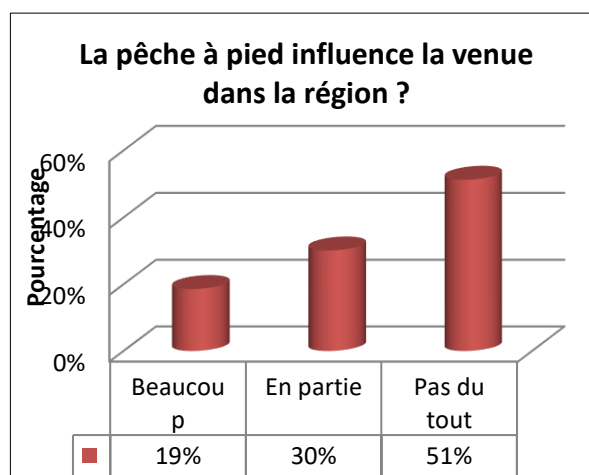
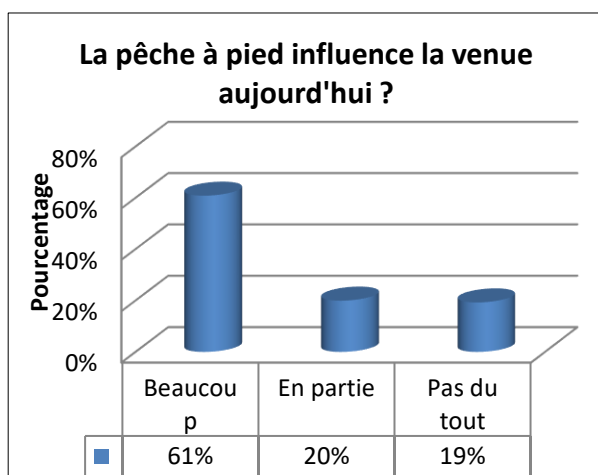


A contrario, les pêcheurs pratiquant à l'année disent moins pêcher durant l'été et venir en septembre.

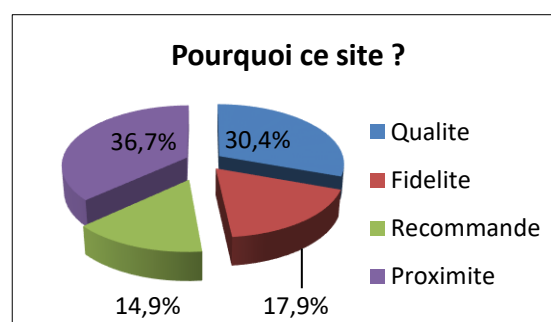
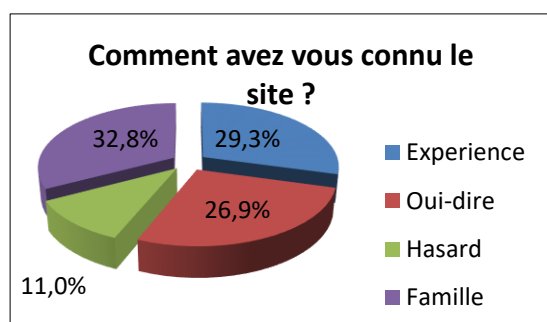


Données recueillies sur la durée de l'étude

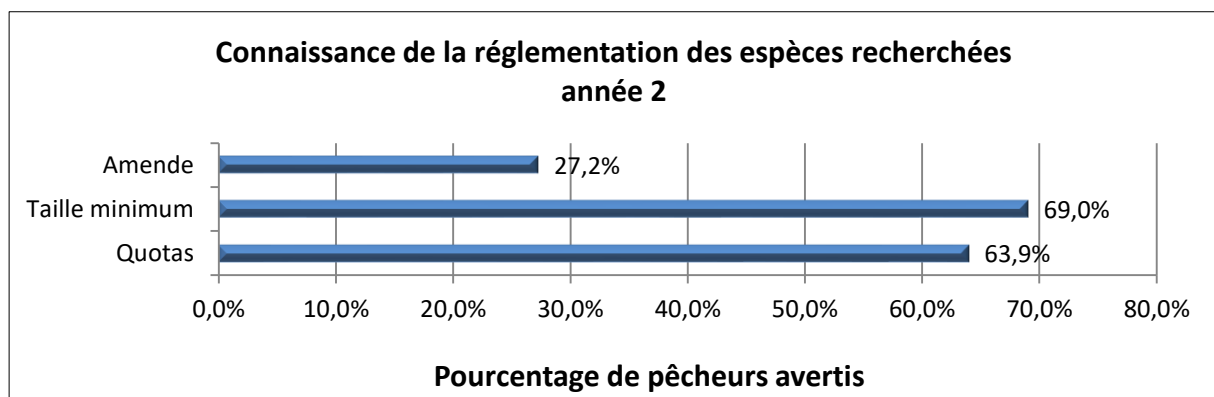
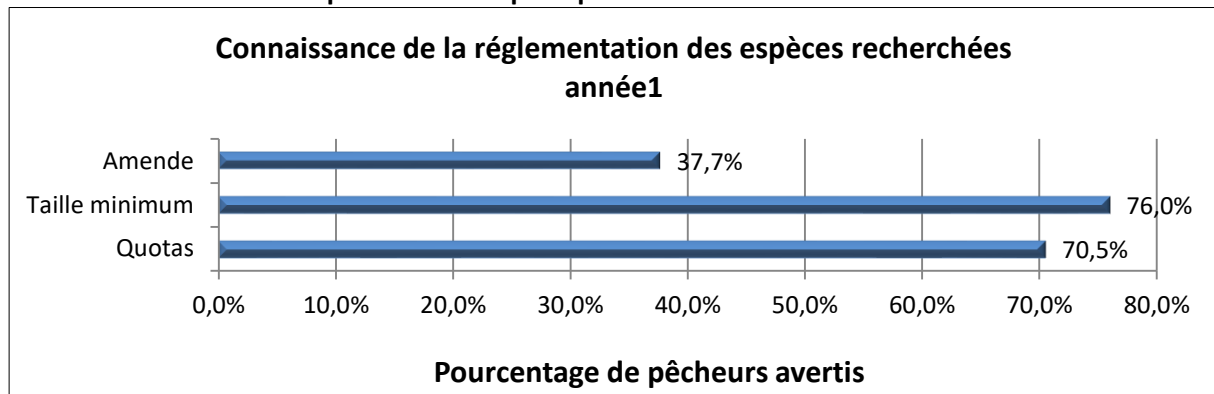
Concernant la pratique « touristique » de la pêche à pied de loisir, qui consisterait à attirer un public spécifique sur le littoral pour pratiquer cette activité, l'interprétation des questionnaires ne le démontre pas. En effet, on observe que 61% des pêcheurs se sont bien déplacés le jour J pour pêcher, mais seulement 19% affirment être venus dans la région pour la pratique de la pêche récréative. 51% des pêcheurs peuvent ainsi être qualifiés de pêcheurs occasionnels ou opportunistes.



Les pêcheurs à pied de loisir expriment clairement ne pas choisir le site de pêche au hasard (11%), ils se dirigent sur des sites conseillés par leur entourage (famille ou « oui-dire »), là où ils ont leurs habitudes. La proximité du lieu de résidence (36.7%) ou la qualité sanitaire du site de pêche (30.4%) sont des critères de choix pour déterminer le site de pêche. Les personnes interrogées affirment aussi venir sur cet estran pour la beauté du site (cité 18 fois) ou pour son accessibilité (cité 10 fois).

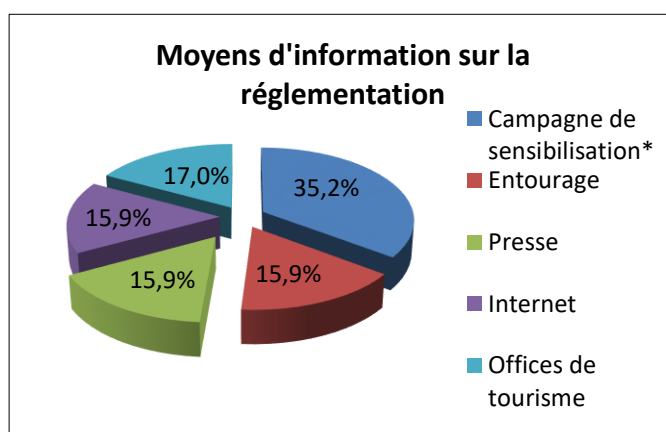


• **Connaissances du pêcheur sur sa pratique**

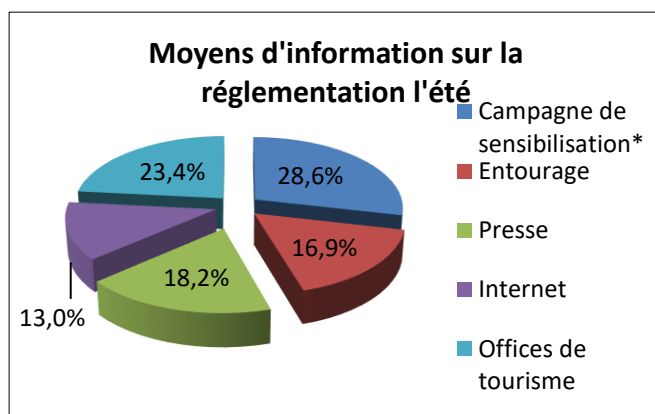


On constate une baisse générale de la connaissance de la réglementation sur les deux années d'étude. Cela est en partie dû à plus de rigueur dans le questionnement des pêcheurs. En effet, nombreux sont les personnes qui affirment connaître la réglementation sans être en mesure de donner les tailles minimums ou la quantité de coquillages autorisées.

D'autre part, 83% des personnes interrogées connaissent la restriction de pêche autour des concessions professionnelles, sans pour autant la respecter sur le terrain.

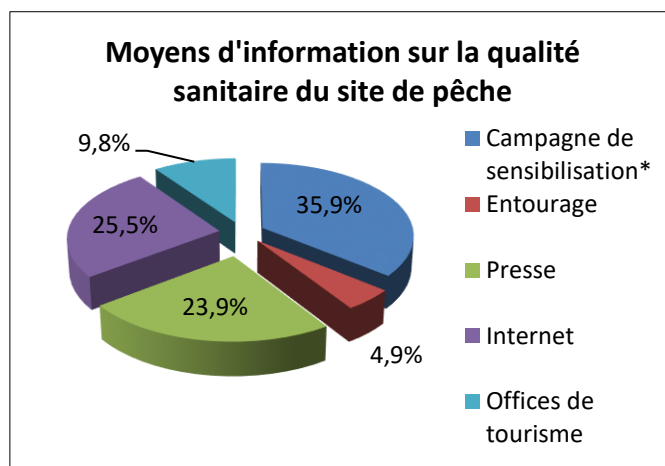


Pour les personnes informées ou qui ont cherché à l'être, les campagnes de sensibilisation et d'affichage sont le principal moyen d'information (35.5%). La recherche d'information sur internet est en légère croissance d'une année sur l'autre (de 14.8% à 17.4%). Les personnes interrogées précisent également avoir trouvé l'information dans des livres (calendrier des marées : cité 17 fois).



Par ailleurs sur la période estivale, même si les actions de sensibilisation restent efficaces pour toucher les pêcheurs (28.6%), les offices du tourisme (23.4%) et la presse (18.2%) sont des relais très importants de l'information.

Le constat est le même concernant la recherche d'information sur la qualité sanitaire du milieu, avec une forte augmentation de la proportion des médias (internet et presse) entre les deux années d'étude, et une part plus grande des offices du tourisme pendant l'été (18.8%). L'affichage en mairie est également cité 13 fois comme moyen d'information.



3.3.2. Analyse des paniers

L'évaluation du contenu du panier est empirique. L'analyse des résultats reste peu fiable et permet juste de donner une tendance. Seuls les pêcheurs volontaires (65.5%) ont fait l'objet de l'observation de leur récolte.

Voici les résultats obtenus sur les quatre principales espèces récoltées :

Palourde					
Retrouvée dans	66,3%	des paniers			
Représente en moyenne	62,5%	du panier	±	6,0%	
En moyenne	58,0%	des individus respectent la maille	±	6,0%	
Coque					
Retrouvée dans	37,7%	des paniers			
Représente en moyenne	63,1%	du panier	±	7,3%	
En moyenne	60,8%	des individus respectent la maille	±	8,0%	

Moule				
Retrouvée dans	12,6%	des paniers		
Représente en moyenne	49,1%	du panier	±	14,6%
En moyenne	62,0%	des individus respectent la maille	±	16,8%
Huitre				
Retrouvée dans	23,6%	des paniers		
Représente en moyenne	67,5%	du panier	±	11,9%
En moyenne	67,5%	des individus respectent la maille	±	10,3%

Les deux espèces les plus recherchées sont les coques et les palourdes. Ce sont également les espèces les plus présentes sur les sites d'étude. L'analyse, même succincte, du contenu des paniers montre qu'elles se retrouvent dans plus de la moitié des cas. On peut observer une chute du respect de la taille minimum : 58% pour les palourdes maillées et 60.8% pour les coques. Alors que près de 70% des pêcheurs affirment connaître la réglementation sur la taille des coquillages. Il existe donc une différence notoire entre la connaissance de la réglementation et son respect.

CHAPITRE 4 : Description des actions de sensibilisation

4.1. Enjeux de la sensibilisation

Les enquêtes menées auprès de 304 personnes donnent une image de la relation des pêcheurs avec le littoral ou sur leur pratique de la pêche à pied de loisir. Ainsi, on constate qu'il existe un écart important entre la capacité des pêcheurs de loisir à connaître la réglementation ou le milieu en général, et leur comportement sur l'estran, comme le montre le paragraphe précédent.

D'autre part, à la question : pensez-vous que la pêche à pied ait un impact positif ou négatif sur le littoral ?

- 51% des pêcheurs de loisir répondent que l'impact peut être positif dans la mesure où la pratique favorise :
 - o la régulation des espèces (cité 13 fois),
 - o l'économie et le tourisme (cité 19 fois).
- 53% des pêcheurs de loisir répondent que l'impact peut-être négatif à cause :
 - o du non-respect des quotas (cité 35 fois),
 - o du non-respect des tailles (cité 33 fois),
 - o des professionnels (cité 10 fois),
 - o du trop grand nombre de pêcheurs (cité 9 fois).

Ces différents éléments montrent le manque de connaissance de l'impact des pratiques de loisir ou professionnelles sur le milieu et les espèces. L'information n'induit donc pas le changement de comportement. Les actions de sensibilisation doivent permettre de rendre les pratiquants plus sensibles aux enjeux de la pêche de loisir, et favoriser les changements de comportement.

4.2. Objectifs de la sensibilisation

Les actions de sensibilisation, organisées autour de 4 modes d'agir cités précédemment, ont pour objectifs :

- Informer les usagers de l'estran sur les réglementations en cours autour de la pêche à pied de loisir
- Sensibiliser les pêcheurs à pied à la fragilité des milieux et de la ressource et l'impact des pratiques sur la qualité des milieux aquatiques
- Mobiliser les habitants du territoire pour une meilleure responsabilisation
- Mettre en place des actions favorisant le changement de comportement

4.3. Les outils de communication

Préalablement, une démarche de communication est menée auprès des usagers et acteurs locaux pour informer sur la campagne de sensibilisation à venir, l'étude en cours et les enjeux de la pêche à pied de loisir sur le territoire. Cette démarche s'appuie largement sur les médias locaux (presse, radio, collectivités et services publics). Elle permet également de mobiliser les bénévoles pour la mise en œuvre de l'étude.

Pour cela, des communiqués de presse sont régulièrement envoyés, des interviews sont enregistrées et diffusées. La portée de ces articles reste difficilement mesurable sur la sensibilisation du public.

Entre 2015 et 2017, ce sont **29 articles** qui sont parus dans la presse locale, et plus de **10 passages** en radio. Quelques articles sont présentés en Annexe 6.

En complément des affiches et des brochures ont été éditées la première année et diffusés sur le territoire pour faire connaître l'étude. (Annexe 7)

4.4. Organisation de la sensibilisation sur le territoire

4.4.1. Les différentes actions

Les actions de sensibilisation s'appuient sur plusieurs dispositifs au sein du CPIE Loire Océane :

- **Animations autour de la découverte des milieux littoraux, leurs écosystèmes et leurs enjeux pour un usage durable.**

Le CPIE Loire Océane organise et anime des interventions auprès d'un public familial. Ces animations invitent les participants à mieux connaître leur environnement, et permettent d'informer les futurs pêcheurs à pied de loisir sur le fonctionnement de l'écosystème marin, et les bonnes pratiques de pêche à pied pour une consommation responsable. Les interventions sont mises en œuvre à travers différents programmes de sensibilisation, tels que le contrat territorial de Cap Atlantique sur le bassin versant du Mès ou les actions sur les Espaces Naturels Sensibles du département de la Loire-Atlantique. Pour les animations, un calendrier est mis en place et diffusé auprès des collectivités, des médias locaux et des acteurs du tourisme. Certaines de ces interventions sont développées directement en partenariat avec les offices de tourisme.



Entre Mars 2015 et décembre 2017, le CPIE Loire Océane a animé **62 sorties** sur la pêche à pied de loisir et ainsi touché **1231 personnes** d'un public familial.

- **Echanges et sensibilisation des pêcheurs à pied de loisir lors des enquêtes et des comptages.**

Les phases d'enquêtes auprès des pêcheurs de loisir sont divisées en deux parties. La partie « arrivée », où les pêcheurs se mettent en place, est un moment de sensibilisation pour le respect des quotas/tailles/outils, par distribution d'outils de sensibilisation (Cali-pêche, brochures...) et de documentation sur les zones Natura 2000. La partie « départ », où les pêcheurs repartent de l'estran, est plus consacrée à l'enquête. C'est également l'occasion de rappeler la réglementation auprès de pêcheurs qui le souhaitent. Au cours des différentes sorties de terrains (comptages, états écologiques, enquêtes), de la documentation est toujours mise à disposition des bénévoles pour discuter et informer quelques pêcheurs supplémentaires.



Lors de ces différentes rencontres, le CPIE Loire Océane a touché plus de **950 pêcheurs** à pied de loisir et usagers de l'estran.

- **Stands d'information sur les enjeux du littoral sur les lieux et événements publics.**

Au cours des deux années d'étude, le CPIE Loire Océane a profité de sa présence sur différents événements et manifestations locales pour présenter l'étude autour de la pêche à pied de loisir, la réglementation en vigueur, et les consignes de sécurité. Avec le soutien des volontaires en service civiques, le CPIE Loire Océane a été présent sur les différents marchés des communes littorales pendant les périodes estivales. Ces stands ont permis d'aller à la rencontre des habitants et usagers du littoral et de l'estran. C'est à ces occasions que plusieurs personnes ont pu être mobilisées et devenir bénévoles sur les comptages, les enquêtes ou la sensibilisation.



Ainsi sur trois années, le CPIE Loire Océane a informé plus de **1040 personnes** sur ces différents événements populaires.

- **Animations spécifiques proposant des espaces de paroles sur les estrans.**

L'action nommée « le porteur de paroles » consiste à déambuler sur l'estran avec une affiche portant la mention « L'ESTRAN EST A TOUT LE MONDE ». Cette affirmation permet de faire réagir les personnes présentes pendant leur pratique de la pêche, et de ce fait d'aller à leur rencontre et d'engager une

conversation sur leurs usages sur le milieu. Cette démarche permet de libérer la parole des usagers et ainsi de rendre la communication plus ouverte entre les parties. Au cours de la conversation, les bénévoles du CPIE Loire Océane ont récolté (noté) une phrase, une remarque ou une réflexion du pêcheur. Ces différents éléments sont présentés entre autre sur les stands.

A l'occasion de ces conversations, les bénévoles ont pu informer directement les pêcheurs à pied de loisir qui le souhaitent et diffuser de la documentation (Cali-pêches) et/ou les réglottes, autocollants et autres documents édités dans le cadre du LIFE+ Pêche à pied de loisir.

Cette action a été proposée une fois et a permis de rencontrer **15 pêcheurs**.

4.5. La mobilisation et l'engagement

4.5.1. La mobilisation des bénévoles

La méthodologie de mise en œuvre de l'état des lieux de la pêche à pied de loisir impose la mobilisation de plusieurs personnes en simultané. L'équipe salariée ne peut à elle seule y répondre. C'est pourquoi le CPIE Loire Océane doit s'appuyer sur une équipe de bénévoles. Pour avoir des bénévoles disponibles et motivés, il est nécessaire qu'ils y trouvent un intérêt. Cela peut être leur attachement aux différents sites, à l'environnement en général et sa protection en particulier, ou également au souhait de préserver une activité de loisir qui leur est chère. Ainsi chacun est convaincu de l'importance d'une pratique durable de la pêche à pied de loisir et donc de l'importance de recueillir des informations sur le sujet. Pour cela il a été nécessaire en amont de trouver les personnes volontaires et de les sensibiliser aux bonnes pratiques. La sensibilisation commence donc par les bénévoles pour passer de l'intérêt à l'engagement.

La mobilisation de bénévoles nécessite de multiplier les moyens de communication. Les adhérents du CPIE seront, bien sûr, les premiers concernés. Viennent ensuite les sympathisants de l'association (personnes physiques ou morales souhaitant être tenues au courant des actions du CPIE). Le grand public (habitants, vacanciers) forme alors le troisième public ciblé par la mobilisation. De multiples moyens de communications seront utilisés (mails, téléphone, dialogue, bouche à oreille, presse, radio, site internet, rencontres avec d'autres associations, événements). Ces actions de mobilisation sont renouvelées régulièrement pour accueillir de nouvelles personnes et remplacer les bénévoles moins disponibles.

Pour mobiliser et accompagner ces personnes, le CPIE Loire Océane a choisi d'accueillir des volontaires en service civique entre janvier et septembre. **79 bénévoles** se sont mobilisés sur deux ans et demi, correspondant à plus de **60 jours de travail** (hors missions de service civique).

L'inscription du CPIE Loire Océane sur le site de « J'agis pour la nature » a permis à l'association de se faire connaître de deux entreprises locales, qui ont souhaité investir du temps de leurs salariés dans des actions bénévoles. Ainsi sur deux journées, une vingtaine de salariés d'entreprise ont investi de leur temps pour faire une découverte des sites Natura 2000 littoraux, de l'étude autour de la pêche à pied de loisir, réaliser des enquêtes et effectuer un nettoyage de plage.

4.5.2 L'engagement des pêcheurs à pied

Le changement de comportement passe souvent par un acte d'engagement plus ou moins symbolique. Cet acte peut être amené par une démarche de communication dite « engageante ».

C'est sur cette démarche que le CPIE Loire Océane s'appuie pour ses actions auprès de pêcheurs de loisir. Cela peut prendre les formes suivantes :

- Proposer aux pêcheurs à pied de loisir de poser un acte de protection du milieu avant d'aller à la pêche ;
- Inviter les usagers de l'estran à prendre des informations sur les bonnes pratiques de pêche à pied, ou de préservation du milieu naturel en prévision d'une future pêche.

Au cours des rencontres de pêcheur sur l'estran, les bénévoles, volontaires et animateurs du CPIE ont cherché à interpeler les usagers pour favoriser cet acte d'engagement.

4.6. La formation pour la transmission

L'acte de formation à deux objectifs :

- permettre à la personne formée d'exécuter une tâche, tel que le protocole le demande.
- permettre au formateur de démultiplier son message en s'appuyant sur de nouveaux vecteurs de diffusion.

Pour chaque action, le bénévole est formé à la bonne réalisation du protocole. Il accompagne une première fois un salarié du CPIE, un volontaire en service civique ou un autre bénévole. Puis progressivement acquière son autonomie jusqu'à former de nouveaux bénévoles à son tour.



CHAPITRE 5 : Interactions entre la pêche à pied de loisir et les espèces d'intérêt communautaire

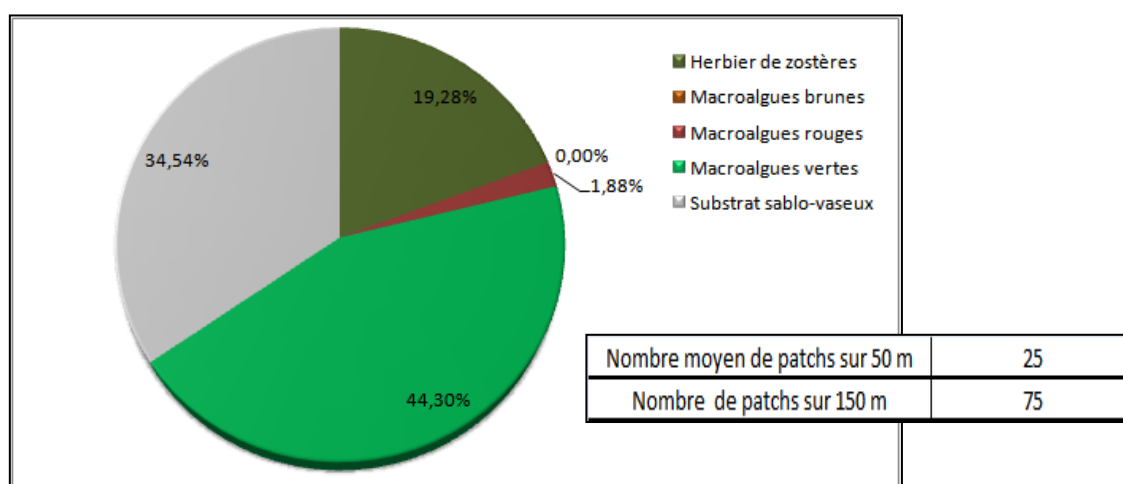
5.1. Suivis écologiques

• Les zostères

Un détournage des herbiers de zostères naines (*Zostera noltei*) non délimités en 2014, situés dans les traicts du Croisic, a été tenté au cours de deux demi-journées de terrain. Malheureusement le détournage « manuel », n'est pas une méthode réalisable sur ces herbiers pour plusieurs raisons :

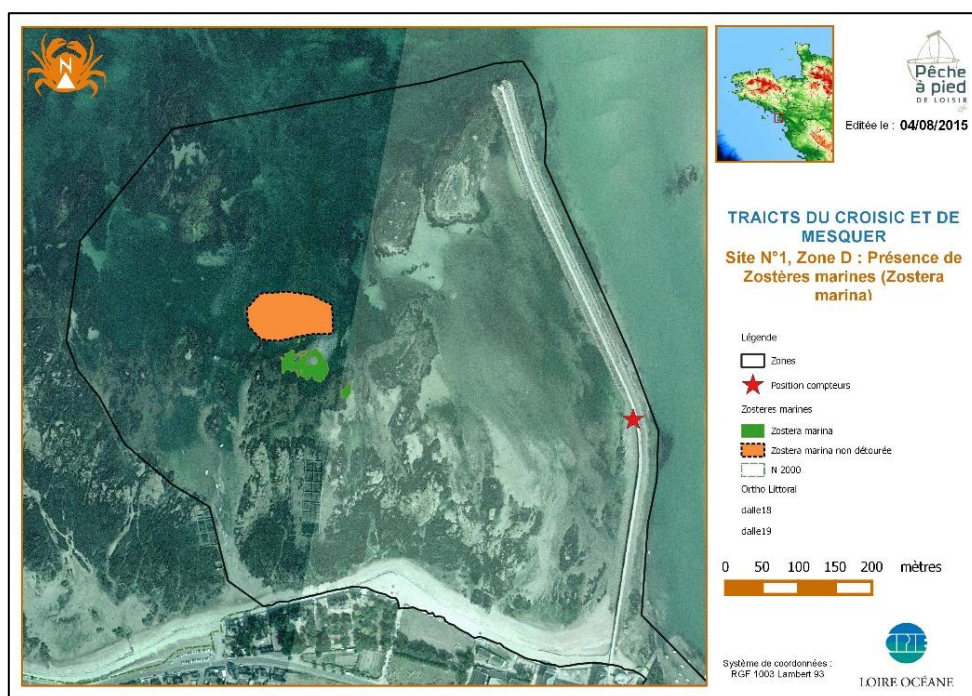
- Les herbiers sont composés de patchs plus ou moins denses. Le temps nécessaire à un détournage complet serait trop grand. De plus l'herbier subit de nombreuses contraintes : le moindre obstacle physique (chenal, poteau, spartine, épave) fragmente l'herbier.
- Les limites des patchs sont floues. En effet, les zostères ne se regroupent pas de manière dense à un endroit. La présence d'un dégradé, allant de quelques brins à une touffe d'herbier, est constatée sur une très grande majorité de la zone.
- La présence d'algues vertes (*Ulva sp*), plus présentes dans le petit traict que dans le grand traict, recouvraient parfois l'herbier sur de grandes surfaces rendant difficile un détournage sans racler toutes ces algues sur plusieurs hectares.
- La surface (estimée entre 10 et 20 hectares minimum) rend la méthode trop chronophage.

Le protocole de suivi stationnel a été mis en place sur l'herbier de zostères naines (*Zostera noltei*) situé dans le Site 1 zone C. Le 6 juillet, Maud Bernard a pu venir sur le site et former à la bonne réalisation du suivi. Les résultats ci-dessous confirment les observations faites lors des tentatives de détournage : un herbier fragmenté et avec une forte présence de macro algues.



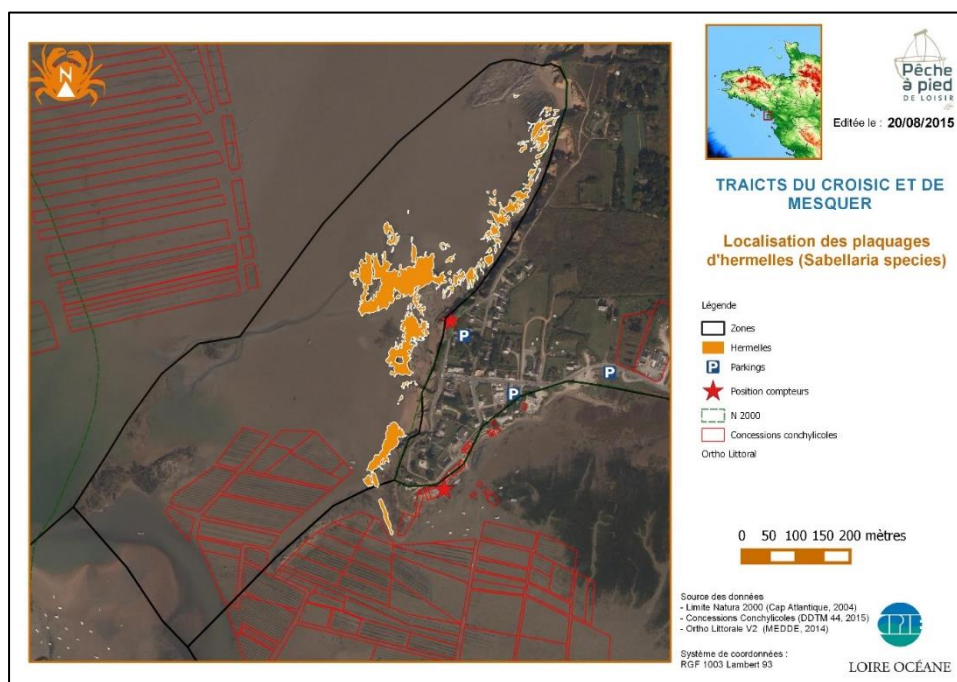
L'herbier de zostères marines (*Zostera marina*) de Saint Goustan (Site 1 zone D) a lui aussi fait l'objet d'une tentative de détournage. Le résultat est cependant mitigé : certains patchs ont pu être détournés lors d'une marée d'une hauteur d'eau de 40 cm (au-dessus du zéro hydrographique), au contraire d'autres patchs situés plus au large, la hauteur d'eau restante étant supérieure à 1m 50. Il est fort probable qu'ils ne soient pas découverts, même lors d'une marée maximale. Ils ne peuvent donc pas être détournés avec cette méthode. Une estimation de la taille de l'herbier a été effectuée, en se plaçant à certaines extrémités avec une boussole, et en relevant les angles de 2 points de repère (le phare du Croisic et la résidence St Goustan), puis en les reportant sur une carte pour situer l'extrémité.

Les premières données peuvent toutefois être comparées à celles récoltées en 2006. On observe un net agrandissement des zones d'herbier.



• Les vers hermelles

Le suivi des vers hermelles a été envisagé. Seulement aucun protocole n'est applicable actuellement aux plaquages de vers hermelles. Les plaquages d'hermelles désignent les zones où cette espèce est présente, mais en densité trop faible pour modifier l'habitat original et devenir une espèce dite « ingénieur » (**DREAL Pays de la Loire, 2014**). Ces milieux ayant une biodynamique différente de celle des récifs, le protocole de suivi des récifs d'hermelles (**Rollet et al, 2014**) n'est donc pas applicable (**Desroy N, 2015**). Cependant le détournement de ces plaquages d'hermelles a pu être réalisé, soit un total de 2,23 hectares délimités.



- L'avifaune

Des données existent sur les zones de présence des oiseaux. Elles sont extraites d'un rapport fourni en 2006 par le bureau d'étude TBM Chauvaud pour la préparation du DOCOB des zones Natura 2000.

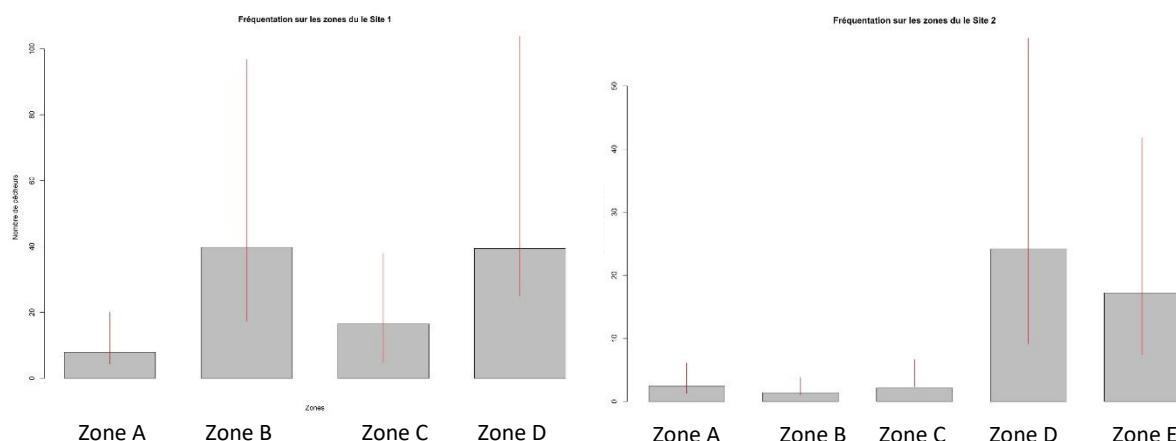
Site	Zone	Espèces	Activité	Source	Surface (ha)	Importance
1	B	Bernache cravant (Branta bernicla)		Rapport "Habitats marins" (TBM, 2006)	26,2	7
1	B	Huitrier Pie (Haematopus ostralegus)		Rapport "Habitats marins" (TBM, 2006)	27,3	7
1	D	Bernache cravant (Branta bernicla)		Rapport "Habitats marins" (TBM, 2006)	118,4	7
2	D	Laridés, Aigrettes (Egretta sp), Herons (Ardea sp)	Alimentation toute l'année	Rapport "Habitats marins" (TBM, 2006)	26,4	7
1	B	Avocette élégante (Recurvirostra avosetta), Barge à queue noire (Limosa limosa), Barge rousse (Limosa lapponica)		Rapport "Habitats marins" (TBM, 2006)	21,3	6
1	D	Huitrier Pie (Haematopus ostralegus), Grand gravelot (Charadrius hiaticula)	Alimentation	Rapport "Habitats marins" (TBM, 2006)	38,1	5
1	A	Bernache cravant (Branta bernicla)		Rapport "Habitats marins" (TBM, 2006)	28,7	4
1	A	Tadorne de Belon (Tadorna tadorna)		Rapport "Habitats marins" (TBM, 2006)	87,8	4
1	C	Huitrier Pie (Haematopus ostralegus)		Rapport "Habitats marins" (TBM, 2006)	18,5	4
2	C	Limicoles, Tadorne de Belon (Tadorna tadorna), Aigrettes (Egretta sp), Herons (Ardea sp)	Alimentation à marée basse (Automne - Printemps)	Rapport "Habitats marins" (TBM, 2006)	76,9	4
1	A	Bernache cravant (Branta bernicla)		Rapport "Habitats marins" (TBM, 2006)	62,4	3
1	C	Bernache cravant (Branta bernicla)		Rapport "Habitats marins" (TBM, 2006)	56,9	3
1	C	Bernache cravant (Branta bernicla)		Rapport "Habitats marins" (TBM, 2006)	28,8	3
1	C	Avocette élégante (Recurvirostra avosetta), Barge à queue noire (Limosa limosa), Barge rousse (Limosa lapponica)		Rapport "Habitats marins" (TBM, 2006)	37,1	2
1	C	Tadorne de Belon (Tadorna tadorna)		Rapport "Habitats marins" (TBM, 2006)	30,8	2
2	A	Bernache cravant (Branta bernicla)	Alimentation surtout l'hiver	Rapport "Habitats marins" (TBM, 2006)	21,6	2
2	C	Avocette élégante (Recurvirostra avosetta)	Reposoir à marée haute	Rapport "Habitats marins" (TBM, 2006)	15,6	2
2	C	Avocette élégante (Recurvirostra avosetta)	Zone d'alimentation et de reposoir plus ou moins diffuse	Rapport "Habitats marins" (TBM, 2006)	4,4	2
1	B	Toutes espèces	Reposoir à marée haute	Rapport "Habitats marins" (TBM, 2006)	37,3	1
1	C	Canards de surface		Rapport "Habitats marins" (TBM, 2006)	23	1
1	C	Tadorne de Belon (Tadorna tadorna)		Rapport "Habitats marins" (TBM, 2006)	16,7	1
2	B	Avocette élégante (Recurvirostra avosetta)	Zone d'alimentation et de reposoir plus ou moins diffuse	Rapport "Habitats marins" (TBM, 2006)	5,8	1
2	C	Avocette élégante (Recurvirostra avosetta)	Alimentation à marée basse	Rapport "Habitats marins" (TBM, 2006)	2,2	1

5.2. La spatialisation des pêcheurs à pied de loisir

La spatialisation des pêcheurs à pied de loisir permet d'identifier les zones les plus fréquentées par les pêcheurs. On peut ainsi supposer que ces mêmes espaces sont susceptibles de subir une pression plus importante. La spatialisation est révélée par deux indicateurs. Le premier s'obtient grâce aux comptages effectués. Chaque comptage étant réalisé sur une zone, une simple moyenne des valeurs récoltées va donner une idée des zones les plus fréquentées. On distingue 2 zones par site avec une plus grande pression de pêche :

- Les zones B et D sur le site 1.

- Les zones D et E sur le site 2



Le second indicateur est donné par la spatialisation des pêcheurs effectuée lors de chaque comptage. Les relevés sont effectués à l'aide d'une fiche terrain et d'une paire de jumelles. En plus du nombre total de pêcheurs présents sur sa zone, il est demandé aux compteurs de les localiser sur une carte maillée en indiquant leur nombre observé par maille. Le maillage varie d'une zone à l'autre en fonction de la capacité des compteurs à préciser la position des pêcheurs, et de la fréquentation globale de la zone. Le maillage est de 50x50 m sur le Site 1 zone D et le Site 2 zone E, et de 100x100 m sur les autres zones.



LOIRE OcéANE

Contact: LAURENCE, MORGANE ou CHARLOTTE 06 72 21 55 06

Fiche Terrain : Comptage des Pêcheurs

Site N°	2	Zone	B/C	Date	
Nom du compteur					
Heure de début de comptage					

Résultats

Pêcheurs déjà en place	Pêcheurs arrivants	Pêcheurs partants
B/C	B/C	B/C
/	/	/

Météo	
Soleil	/
Quelques nuages	/
Eclaircies	/
Couvert	/
Très couvert	/

Vent (km/h)	
/	/
Température	
/	/
Pluie	
Oui	Non

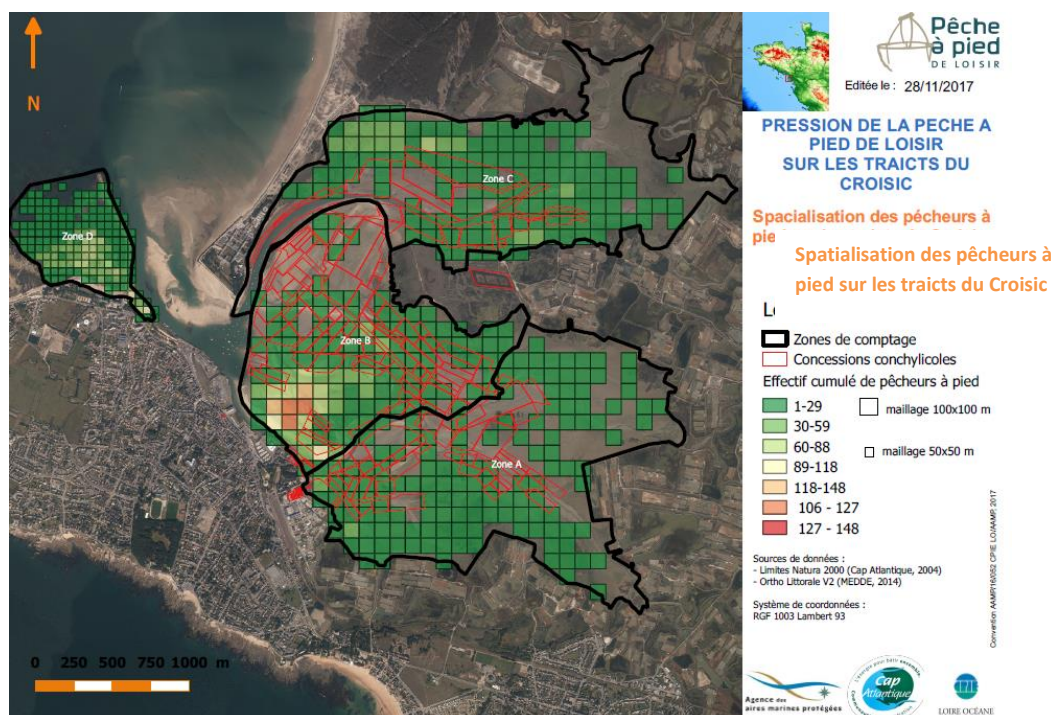
Nombre de pêcheurs sur les concessions conchylicoles	
Remarques (techniques de pêche destructive, outils utilisés etc.) :	

CPIE LOIRE OCEANE - 2 rue Aristide Briand 44350 GUERANDE Tél : 02 40 45 35 96 - Mail : contact@cpie-loireoceane.com

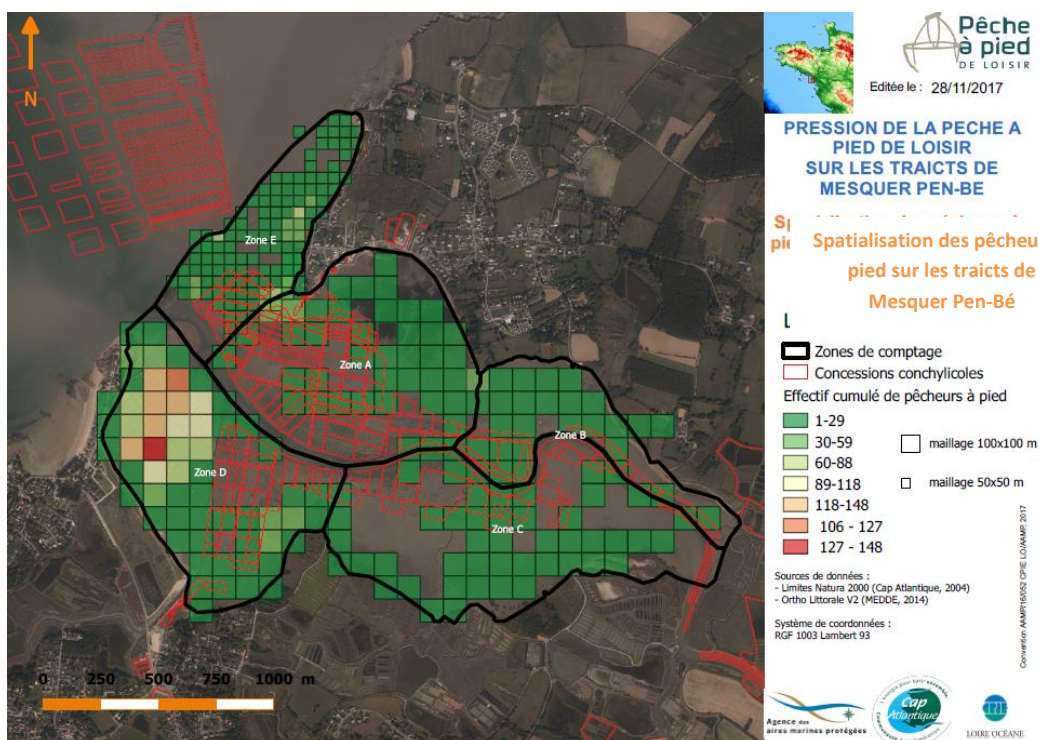
Indiquez le NOMBRE de pêcheurs par carreau



De manière générale, sur les deux années d'étude on obtient les cartes suivantes :



On constate, comme avec les comptages, une fréquentation plus dense sur les zones B et D du site 1 et sur les zones D et E du site 2.



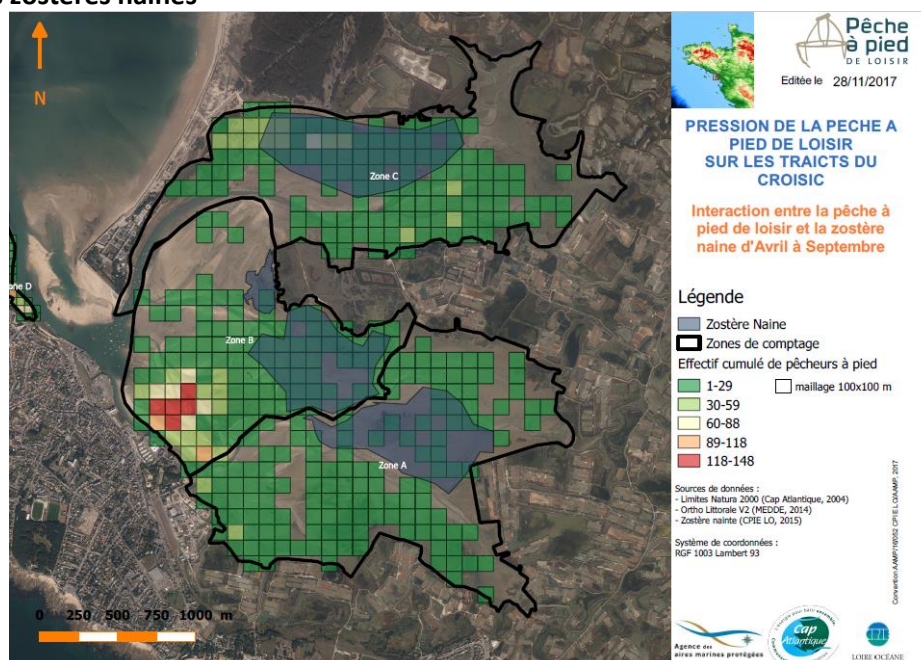
5.3.Principaux résultats

Par superposition des cartes obtenues avec les zones de présence des espèces remarquables, on peut faire une première estimation de la pression de la pêche à pied de loisir sur les espèces en question.

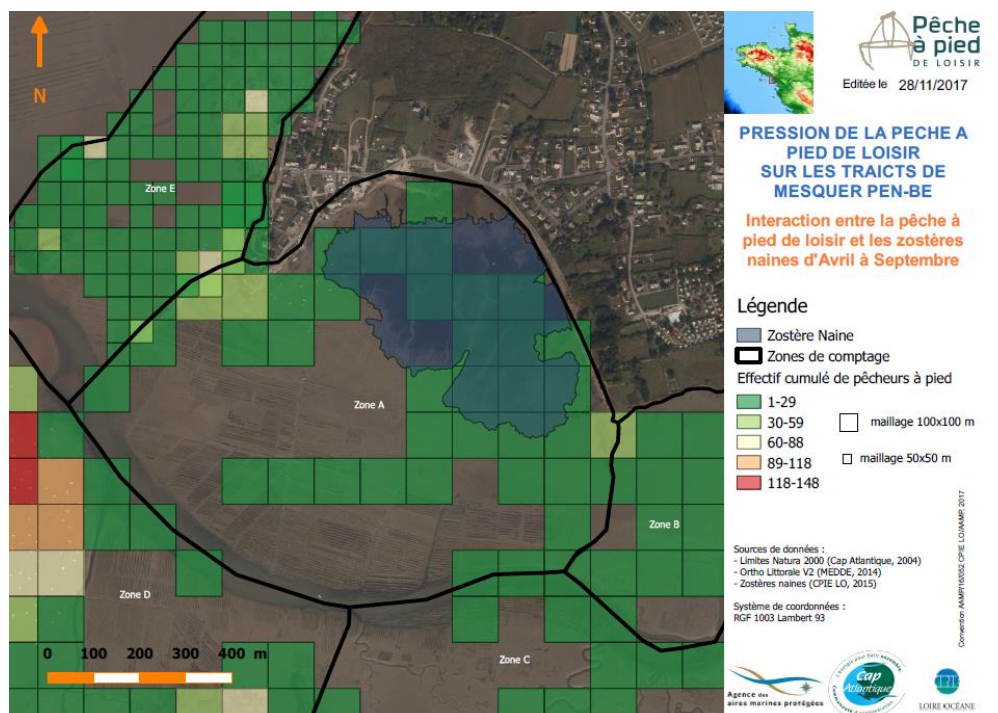
5.3.1. Les zostères

Les zostères se développent sur la saison haute, principalement de juin à octobre. La spatialisation se fera avec les données recueillies sur la période d'avril à septembre.

• Les zostères naines

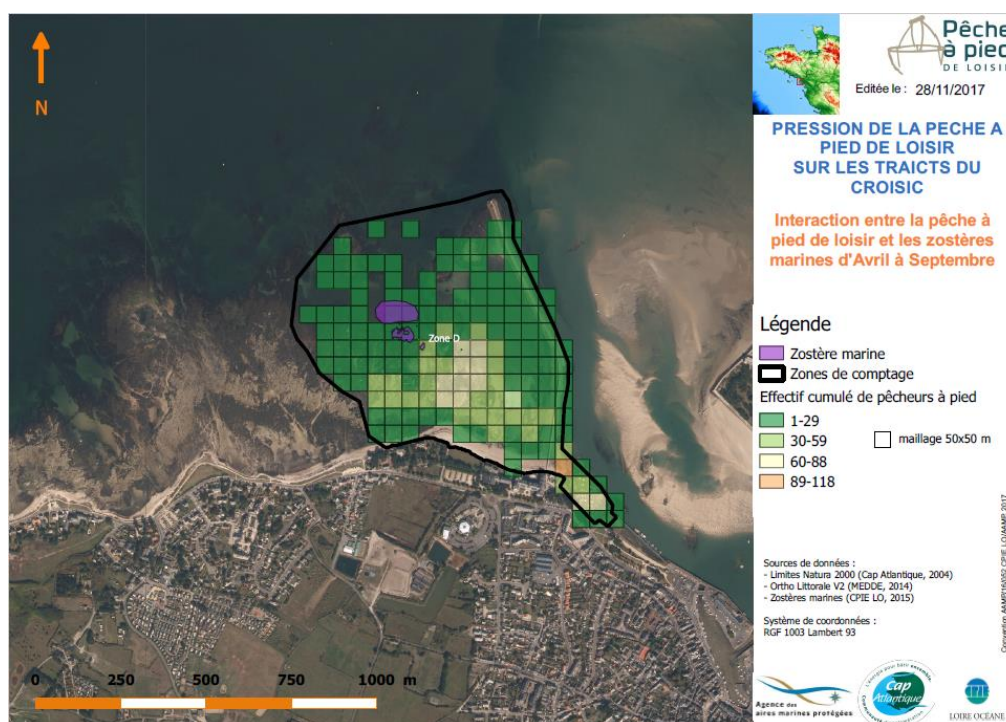


Sur la zone C du site 1, on constate une pratique de la pêche à pied importante sur la zone de développement de la zostère naine. En revanche sur les zones A et B du site 1, les zostères se développent essentiellement dans les parcs conchylicoles, où la pratique de la pêche à pied est plus diffuse.



Sur le site 2, la zostère naine se développe uniquement sur la zone A. On constate une pratique de la pêche à pied de loisir diffuse sur cette zone.

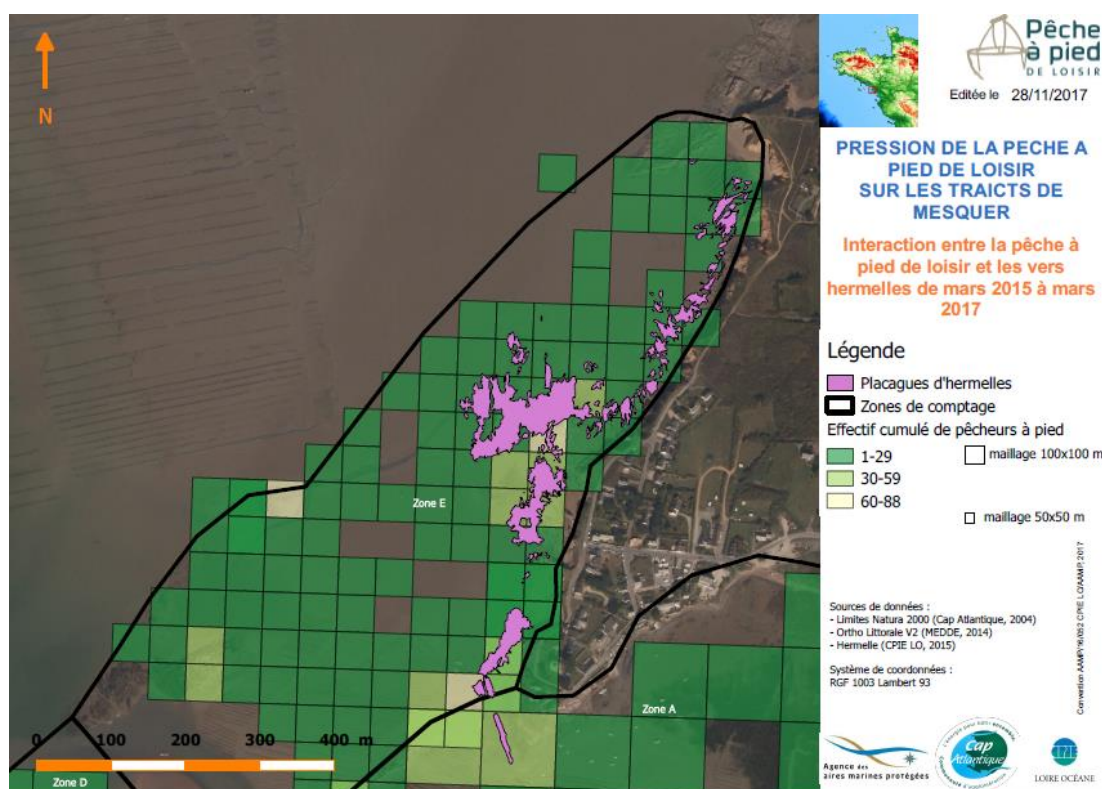
- **Les zostères marines**



La zostère marine se développe uniquement sur la zone D du site 1. Lors du détournage partiel de l'herbier, il n'a été accessible qu'au moment du très grand coefficient de marée basse (supérieur à 107). La pratique de la pêche à pied de loisir est donc assez diffuse et peu dense au niveau de cet herbier.

5.3.2. Les vers hermelles

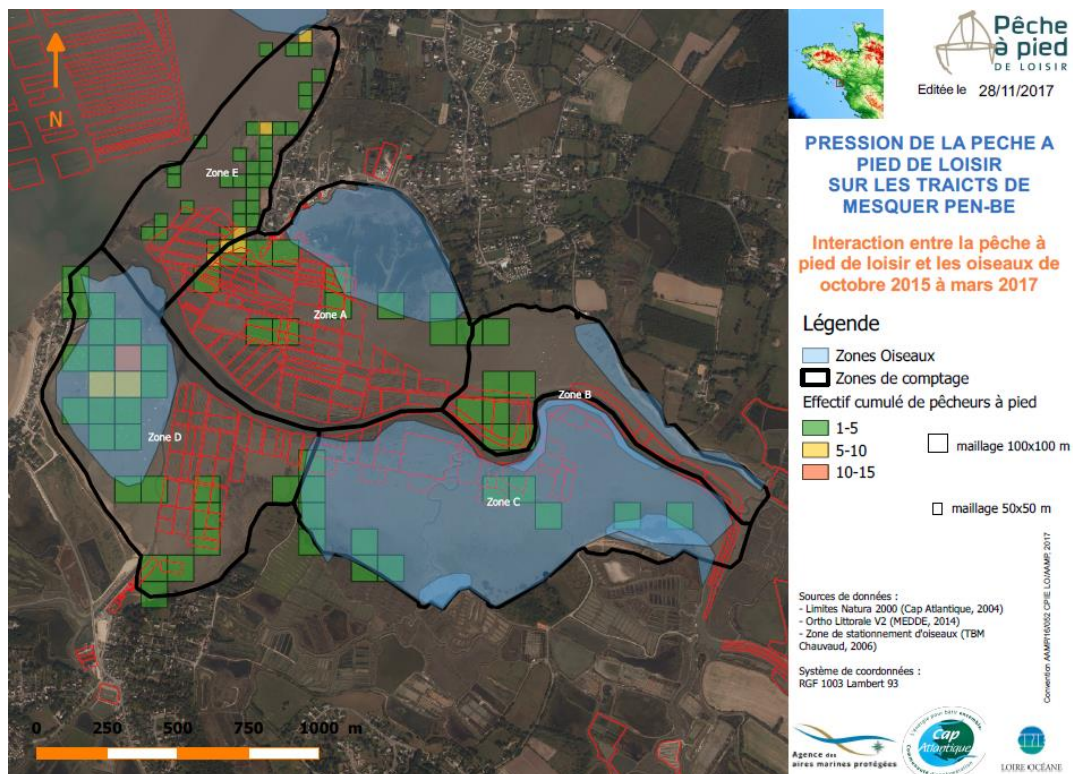
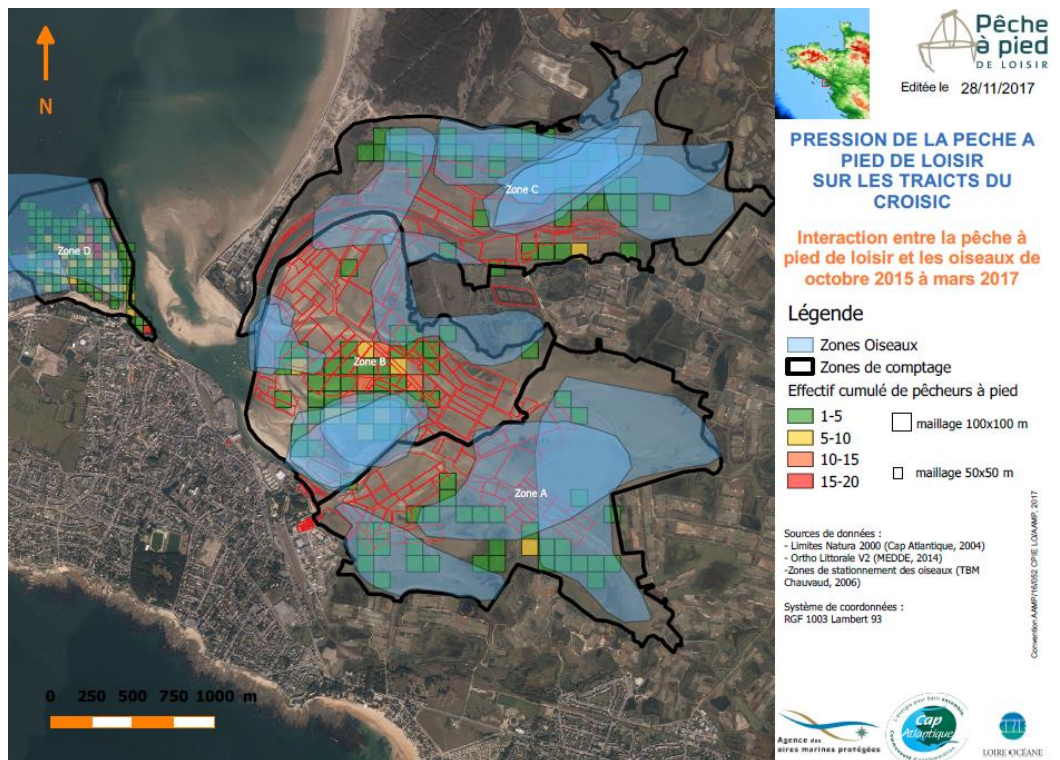
On constate une fréquentation des pêcheurs plus importante sur une partie des plaquages d'hermelles.



5.3.3. L'avifaune

Les oiseaux migrateurs sont en stationnement hivernal sur les deux sites d'étude entre octobre et mars de chaque année.

Sur le site 1, la zone A est peu fréquentée par les pêcheurs à pied sur cette période. En revanche la zone C et plus encore les zones B et D font l'objet d'une forte présence de pêcheurs sur les zones de stationnement des oiseaux.



Sur le site 2, les zones A et C sont peu impactées par la présence de la pêche récréative très diffuse. Par contre, on observe une présence marquée des pêcheurs à pied de loisir sur la zone D, en particulier sur les zones de stationnement des oiseaux.

On peut ainsi en déduire des « zones de conflits potentiels », là où l'avifaune a une activité régulière et où les pêcheurs sont présents.

CHAPITRE 6 : Conclusion et perspectives

6.1. Limites et difficultés rencontrées

- **Le recueil des données**

Les comptages comme les enquêtes ont pour la plupart été effectués par des bénévoles. Bien que motivés, formés et soucieux de bien faire, il a été constaté des erreurs dans la prise d'information.

- Pour les comptages, il a été constaté par exemple des durées de comptage supérieures à 10 minutes, le bénévole expliquant qu'il attendait qu'il y ait du monde pour commencer.
- Pour les enquêtes, certains questionnaires étaient partiellement remplis. Le bénévole expliquant que la personne interrogée était pressée, il ne lui posait pas toutes les questions...

Ces quelques exemples montrent la nécessité de bien former les bénévoles, de s'assurer de la bonne compréhension des consignes et de les accompagner régulièrement pour vérifier la prise d'information. Pour répondre à ces difficultés, une attention particulière a été portée à la saisie des données, afin de s'assurer de n'utiliser que les informations interprétables.

- **La spatialisation**

La difficulté principale exprimée par les compteurs a été de retranscrire la fréquentation observée sur la carte maillée afin de spatialiser les pêcheurs. Les traicts étant des milieux plats et avec peu de points de repères, estimer la position est parfois compliquée. La meilleure façon de progresser étant de réaliser plusieurs comptages sur la même zone, les parcs conchyliques se distinguant plus facilement et servant de repères.

La spatialisation des pêcheurs ne peut donc pas être considérée comme fiable pour l'obtention d'un nombre précis d'utilisateurs fréquentant une partie de l'estran. Toutefois elle permet bien de cibler des zones où la fréquentation est importante, et d'autres où la fréquentation est très faible.

- **La mobilisation bénévole**

Sur deux années complètes de recueils de données, le CPIE Loire Océane a fait appel à près de 80 personnes. Cela nécessite une présence régulière auprès de ces personnes pour les former et les guider dans leur mission. Le CPIE Loire Océane a fait le choix d'être aidé par un stagiaire en Master (6 mois de mars à août 2015) et par 4 volontaires en service civique (8 mois de janvier à septembre en 2016 et 2017). La mise en place d'une telle action nécessite de nombreux moyens humains.

6.2. L'après état des lieux sur le territoire

- **Poursuivre la sensibilisation auprès des pêcheurs**

Le taux de pêcheurs connaissant les réglementations en matière de pêche à pied de loisir reste encore insuffisant. Les actions de sensibilisation doivent être poursuivies sous diverses formes, de manière à toucher les différentes sensibilités des publics concernés. La mise en place de panneaux d'affichage dans le cadre du programme LIFE+ Pêche à pied de loisir doit y contribuer.

- **Favoriser la connaissance entre les différents usagers de l'estran**

Les conflits d'usages sur les deux sites d'étude existent mais de manière peu fréquentes. Bien que les conchyliculteurs présents sur les concessions tentent d'informer les pêcheurs de loisir sur les réglementations en vigueur (limitation de la zone de pêche à 15m des parcs), des questions subsistent sur leurs pratiques (taille de commercialisation des coquillages...). Les interrogations sont encore plus importantes avec la pêche à pied professionnelle. On a pu observer une méconnaissance de cette

profession de la part des pêcheurs de loisir (raréfaction de la ressource par le sur-prélèvement des professionnels, « ils ne respectent pas la réglementation »...). La mise en place de temps d'échanges et d'information en 2018 devrait pouvoir réduire le fossé qui existe entre ces usagers.

- **Démultiplication des actions sur le territoire**

Cette première étude doit pouvoir en appeler d'autres sur de nouvelles zones du littoral. En effet, le littoral manque encore cruellement de données concernant la pratique de la pêche à pied récréative.

Ainsi les estrans rocheux ont été peu observés dans cette première étape. Les pratiques de pêche et les comportements des pêcheurs peuvent s'y avérer très différentes par rapport aux estrans sablo-vaseux.

Une présentation des actions menées par le COREPEM dans le cadre du LIFE+ Pêche à pied de loisir sur le plateau du Four, a permis de mobiliser des acteurs du territoire pour développer une prochaine phase d'étude sur un estran sensible du territoire : l'estran de la plage Benoît à La Baule.

6.3. Conclusion et retours sur le projet

La pratique de la pêche à pied est très présente sur le littoral entre Loire et Vilaine. La pêche récréative est même parfois un argument promotionnel de ces territoires touristiques. Les premières observations de cet état des lieux montrent qu'il existe une véritable pression de la pêche de loisir sur ces milieux, avec une moyenne de 49 358 actions de pêche par an (+/- 5 120) sur les deux sites confondus.

L'impact de la pêche de loisir sur les espèces remarquables a été plus difficile à montrer. Cependant les données recueillies pendant ces deux années permettront peut-être de mieux prendre en compte la pêche récréative dans la gestion des sites Natura 2000 concernés.

ANNEXES

Annexe 1 : Feuille de comptage long



LOIRE OCÉANE

Fiche Terrain : Comptage des Pêcheurs

Site N°	1	Zone	B
Nom du compteur			
Date			

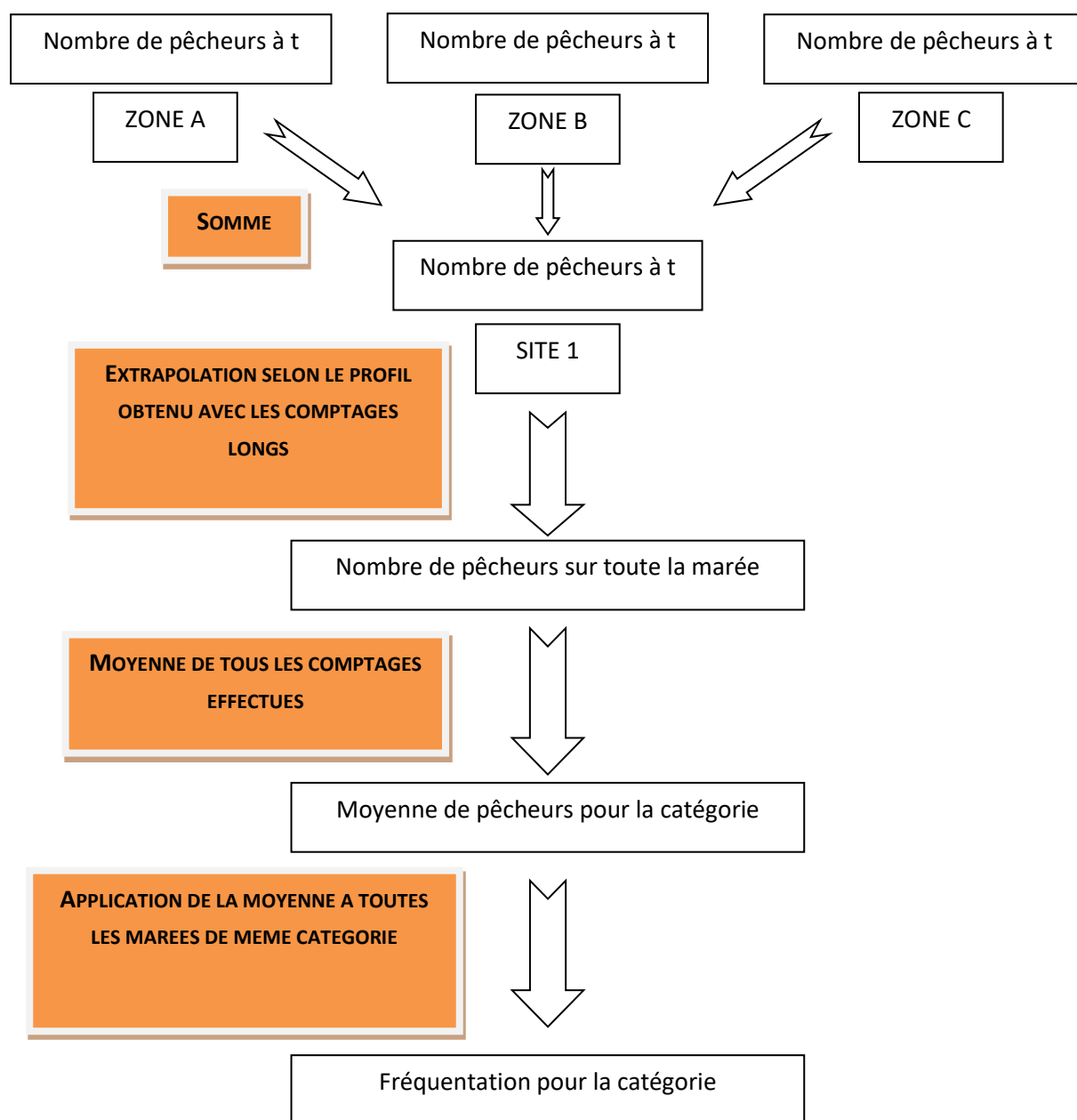
Nb de pêcheurs déjà en place à l'arrivée	
--	--

	Pêcheurs arrivés	Pêcheurs partis	Total présents	Pêcheurs sur les concessions	Météo	Vent (km/h)	Température	Pluie (Oui/Non)
t = -110								
t = -100								
t = -90								
t = -80								
t = -70								
t = -60								
t = -50								
t = -40								
t = -30								
t = -20								
t = -10								
t = 0								
t = 10								
t = 20								
t = 30								
t = 40								
t = 50								
t = 60								
t = 70								
t = 80								
t = 90								

Codes Météo	
Soleil	S
Quelques nuages	N
Eclaircies	E
Couvert	C
Très couvert	TC

Remarques

Annexe 2 : Démarche d'extrapolation



Annexe 3 : Exemple d'échantillonnage et de répartition des marées

	Catégories de Marées		Nombre de marées	Nombre théorique de marées à échantillonner	Nombre réel de marées à échantillonner
Période de Avril à Septembre	Coefficient de 95 et plus	semaine	8	1,341935484	1
		week end	2	0,335483871	0
		semaine et vacances scolaires	6	1,006451613	1
		week end et vacances scolaires	7	1,174193548	1
	Coefficient entre 81 et 94	semaine	23	3,858064516	4
		week end	9	1,509677419	2
		semaine et vacances scolaires	12	2,012903226	2
		week end et vacances scolaires	4	0,670967742	1
	Coefficient entre 65 et 80	semaine	15	2,516129032	3
		week end	6	1,006451613	1
		semaine et vacances scolaires	15	2,516129032	3
		week end et vacances scolaires	1	0,167741935	0
	Coefficient de moins de 65	semaine	20	3,35483871	3
		week end	7	1,174193548	1
		semaine et vacances scolaires	11	1,84516129	2
		week end et vacances scolaires	9	1,509677419	2
	Marée basse avant 9h30 et après 19h30		201	/	/
	Sous Total		356	26	27
Période de Octobre à Mars	Coefficient de 95 et plus	semaine	9	0,673469388	1
		week end	2	0,149659864	0
		semaine et vacances scolaires	9	0,673469388	1
		week end et vacances scolaires	1	0,074829932	0
	Coefficient entre 81 et 94	semaine	19	1,421768707	1
		week end	10	0,74829932	1
		semaine et vacances scolaires	9	0,673469388	1
		week end et vacances scolaires	3	0,224489796	0
	Coefficient entre 65 et 80	semaine	14	1,047619048	1
		week end	6	0,448979592	0
		semaine et vacances scolaires	4	0,299319728	0
		week end et vacances scolaires	7	0,523809524	1
	Coefficient de moins de 65	semaine	29	2,170068027	2
		week end	6	0,448979592	0
		semaine et vacances scolaires	14	1,047619048	1
		week end et vacances scolaires	5	0,37414966	0
	Marée basse avant 9h30 et après 19h30		207	/	/
	Sous Total		354	11	10
	TOTAL		710	37	37

Annexe 4 : Exemple de calendrier de comptages et d'enquêtes

Planning des comptages de pêcheurs à pied - 2016

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 V	1 L 16:19	1 M 15:36	1 V	1 D	1 M	1 V	1 L 10:28	1 J	1 S	1 M	1 J
2 S	2 M	2 M	2 S	2 L	2 J	2 S 9:44	2 M	2 V	2 D	2 M	2 V
3 D	3 M	3 J	3 D	3 M	3 V 10:05	3 D	3 M	3 S	3 L	3 J	3 S
4 L	4 J	4 V	4 L	4 M	4 S (11:00)	4 L	4 J 12:47	4 D	4 M	4 V	4 D
5 M	5 V	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M 12:41	5 V	5 L 14:04	5 M	5 S	5 L 14:23
6 M	6 S	6 D	6 M	6 V 11:22	6 L 12:37	6 M	6 S	6 M 14:35	6 J	6 D	6 M
7 J	7 D	7 L	7 J	7 S 12:10	7 M	7 J 13:48	7 D	7 M 15:10	7 V	7 L	7 M
8 V	8 L 10:38	8 M 10:00	8 V 12:32	8 D	8 M 14:07	8 V	8 L	8 J	8 S	8 M 16:53	8 J
9 S	9 M 11:21	9 M	9 S	9 L	9 J	9 S	9 M 15:52	9 V	9 D	9 M	9 V
10 D	10 M	10 J 11:54	10 D	10 M 14:26	10 V	10 D 15:52	10 M	10 S	10 L	10 J	10 S
11 L	11 J	11 V	11 L	11 M	11 S	11 L 16:40	11 J	11 D	11 M	11 V	11 D
12 M	12 V	12 S	12 M 15:33	12 J	12 D 17:29	12 M	12 V	12 L	12 M	12 S	12 L
13 M	13 S	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M
14 J	14 D	14 L	14 J	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M	14 V 10:08	14 L	14 M
15 V	15 L	15 M 15:48	15 V	15 D	15 M	15 V	15 L	15 J 10:36	15 S	15 M	15 J
16 S	16 M	16 M	16 S	16 L	16 J	16 S	16 M	16 V 11:22	16 D	16 M 11:57	16 V
17 D	17 M	17 J	17 D	17 M	17 V	17 D	17 M 11:00	17 S 12:07	17 L	17 J	17 S
18 L	18 J	18 V	18 L 9:38	18 M 9:45	18 S	18 L	18 J	18 D	18 M	18 V	18 D
19 M	19 V	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M 11:21	19 V 12:26	19 L	19 M	19 S	19 L 14:53
20 M	20 S	20 D	20 M 11:00	20 V	20 L 11:43	20 M 12:01	20 S 13:09	20 M	20 J	20 D	20 M
21 J	21 D 10:03	21 L	21 J	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M 15:02	21 V	21 L	21 M
22 V 9:28	22 L	22 M 10:30	22 V	22 D	22 M	22 V	22 L	22 J	22 S	22 M	22 J
23 S	23 M	23 M	23 S	23 L	23 J	23 S 14:06	23 M	23 V	23 D	23 M	23 V
24 D 11:03	24 M	24 J	24 D	24 M	24 V	24 D	24 M	24 S	24 L	24 J	24 S
25 L	25 J	25 V	25 L	25 M 13:50	25 S	25 L	25 J	25 D	25 M	25 V	25 D
26 M	26 V	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V	26 L	26 M	26 S	26 L
27 M	27 S	27 D	27 M 14:46	27 V	27 L 16:51	27 M	27 S	27 M	27 J 9:33	27 D	27 M
28 J 13:40	28 D	28 L	28 J 15:30	28 S 16:09	28 M	28 J	28 D	28 M	28 V	28 L	28 M
29 V	29 L	29 M	29 V	29 D	29 M	29 V	29 L	29 J	29 S	29 M	29 J
30 S		30 M	30 S	30 L	30 J	30 S	30 V	30 D	30 M	30 V	30 D
31 D		31 J		31 M		31 D 11:04	31 M	31 L			31 S

	Comptages courts (10 min)
	Comptages longs (3 h 30)
E+S	Enquêtes sur le profil et Sensibilisation

Les heures indiquées sont les heures de marées basses. Se référer au protocole pour connaître l'heure de début de comptage. www.cpie-loireoceane.com/nos-activites/projet-peche-a-pied/



LOIRE OcéANE

Annexe 5 : Questionnaire d'enquête

Site N° ____ Zone ____ Date ____/____/____



LOIRE OCÉANE

Nom de l'enquêteur _____
Heure de l'enquête _____

Nombre de refus avant l'enquête :

Fiche Terrain : ENQUETE SUR LE PROFIL DES PECHEURS A PIED

Ce questionnaire est anonyme et est basé sur le principe de volontariat. Les résultats nous permettront d'adapter des animations autour de la pêche à pied et de mieux connaître cette activité sur le territoire de Cap Atlantique.

A) Informations sur le (les) pêcheur(s)

Nombre de pêcheurs par catégorie d'âge	0-15	15-30	30-45	45-60	60-75	Plus de 75

Origine Géographique	Statut :	Local ☐	Résident secondaire ☐	En week end ☐	Vacancier ☐	
	Département :	Ville (si 44 ou 56)				
	Temps de trajet depuis le domicile principal					
	Moyen de transport utilisé depuis le domicile principal:	A pied ☐	Vélo ☐	Voiture ☐	Bus ☐	Camping car ☐
	Temps de trajet depuis le lieu de séjour (ne rien mettre si personne locale)					

La pêche à pied a-t-elle influencé votre venue aujourd'hui ? Beaucoup ☐ En partie ☐ Non ☐

La pêche à pied a-t-elle influencé votre venue dans la région ? Beaucoup ☐ En partie ☐ Non ☐

B) Informations sur la pêche

Avez-vous regardé l'heure et le coefficient de marée avant de venir ? Oui ☐ Non ☐

A partir de quel coefficient trouvez-vous intéressant d'aller à la pêche ? Ne sait pas ☐

Sur quels mois allez-vous à la pêche à pied ?											
Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc

Combien de fois en moyenne pratiquez-vous la pêche à pied par an ?

Combien de temps dure votre pêche (en général) ? En min

Technicité (Pêches pratiquées en général)			
Pêche à la gratte	☐	Pêche au sel	☐
Pêche au trou ou à la dépression	☐	Pêche à la pissée (jet d'eau)	☐
Pêche aux turricules (vers)	☐	Pêche à vue (cueillette)	☐
Pêche des crabes	☐	Pêche aux homards	☐
Pêche à l'épuisette ou aveneau	☐	Pêche à la foëne (harpon)	☐
Pêche à la gaffe	☐	Pêche découverte	☐
Autres :			
Avec quels outils ?			

Quelles espèces pêchez-vous en général ?					
Araignée	☐	Bigorneau	☐	Coque	☐
Crabe	☐	Crevette	☐	Etrille	☐
Huître	☐	Moule	☐	Ormeau	☐
Patelle	☐	Pétoncle	☐	Poisson	☐
Autres :					



LOIRE OCÉANE

C) Informations sur le site

Comment avez-vous connu le site ?	Expérience ☐	Oui dire ☐	Hasard ☐	Famille ☐
	Autres			

Sur quels critères avez-vous choisi le site ?	Qualité ☐	Recommandé ☐	Fidélité ☐	Proximité ☐
	Autre			

Sur combien de sites de pêche allez-vous ? Allez vous pêcher sur le Plateau du Four ?

Si Oui pour le Plateau du Four, acceptez vous d'être contacté pour une enquête approfondie ? (mail à noter)

D) Informations sur la réglementation et Natura 2000

Connaissance de la réglementation :			Si oui ou partiellement, comment avez-vous été informés ?		
Quotas ☐	Taille mini ☐	Amende ☐	Campagne de sensibilisation ☐	Entourage ☐	
			Presse ☐	Office Tourisme ☐	
			Internet ☐	Autres :	

Vous renseignez-vous sur les conditions sanitaires avant de pêcher ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, où trouvez-vous l'information ?

Savez-vous qu'il est interdit de pêcher dans les concessions professionnelles et dans la bande des 10 mètres autour ? Oui ☐ Non ☐

Connaissez-vous le réseau Natura 2000 ? Oui ☐ Non ☐

Pensez-vous être sur un site Natura 2000 ? Oui ☐ Non ☐

Pensez-vous que la pêche à pied a un impact négatif sur le littoral ?	Oui ☐	Non ☐
De quel intensité le jugeriez-vous sur une échelle de 1 à 5 (5 = très fort impact, 1 = impact négligeable) ?		
Pensez-vous que la pêche à pied a un impact positif sur le littoral ?	Oui ☐	Non ☐
De quel intensité le jugeriez-vous sur une échelle de 1 à 5 (5 = très fort impact, 1 = impact négligeable) ?		
Donner des exemples d'actions de pêche à pied ayant un impact (positif ou négatif) sur l'environnement ?		

Acceptez-vous de nous montrer votre panier et ce qu'il contient ? (une poignée)					Non ☐
Espèce		%age du panier		%age d'individus inférieur à la maille	
Espèce		%age du panier		%age d'individus inférieur à la maille	
Espèce		%age du panier		%age d'individus inférieur à la maille	
Espèce		%age du panier		%age d'individus inférieur à la maille	
Espèce		%age du panier		%age d'individus inférieur à la maille	
Espèce		%age du panier		%age d'individus inférieur à la maille	

Merci beaucoup pour votre temps !

Annexe 6 : Extrait de la revue de presse (non exhaustive)



Loire Océane Environnement vous propose cette année de vous associer à une étude importante sur la pêche à pied de loisir et son impact sur la ressource et l'environnement.

On imagine tous que les quelques kilos de coques ou palourdes que l'on prélève annuellement ne sont rien au regard des centaines de tonnes que les professionnels ramassent ou des zones entières que la pollution affecte, mais il y a environ 2 millions de pêcheurs à pied en France, forcément concentrés sur des secteurs précis, et qui jouent un rôle actif sur la ressource. Et il y a les élus... Ce sont les kilos de coques ramassés parce que si on a le droit à 5 kg, autant les ramasser. Ce sont aussi des huîtres si petites ou déformées que l'on ne pourra pas les cuisiner et qui, si elles restent à jamais impossibles à consommer, auraient au moins pu jouer leur rôle de reproducteur. C'était même, à une époque, les cars entiers venus des départements voisins spécifiquement pour pêcher aux grandes marées.

Les pêcheurs les moins agiles restent en haut de l'estran, cherchant sacs en plastique et seaux de prises qui avaient connu plus souvent le grand air que l'eau salée. Chargés dans les seaux du car, les coquillages finissent le plus souvent sur un aire

d'autoroute, déjà morts et en décomposition... Il ne s'agit pas de blâmer de tels comportements, car ils sont souvent hérités d'habitudes anciennes et les gens n'ont pas réellement conscience de la portée de leurs actes. L'estran est considéré par beaucoup comme le dernier vrai espace de liberté de la côte, et à travers la pêche à pied, apparemment soumise à aucune règle, on pense parfois pouvoir prélever ce que l'on veut, comme on veut. Il faut donc sensibiliser, informer, apprendre l'autorégulation.

Les 5, 6 et 7 juin se déroulent « Entre terre et mer, le reflet de nos usages », une opération de sensibilisation lancée avec les associations, les communes du territoire, et des professionnels comme le Comité Régional de Conchyliculture, et chacune organise des actions. Ce pourra être une visite de site intéressante, une conférence, une exposition, un nettoyage de plage. Chacun pourra s'engager, en participant à une des animations proposées, à travers une déclaration « Pour le littoral, je m'engage à... » ou encore en arborant une tenue bleue ou blanche.

Qui sont les pêcheurs ?

Parallèlement à ces actions, une étude sur la pêche à pied est organisée, avec le soutien financier de Cap Atlantique et de l'Agence des Aires Marines Protégées. Cette action fait partie du programme national Life Pêche à pied, est bâtie sur une durée de 3 ans et a débuté localement en mars 2015. Dans un premier temps il faut rassembler un maximum d'informations « anonymes » sur le nombre de pêcheurs, leur profil, leur relation avec le littoral. L'association a donc besoin de volontaires pour des comptages à réaliser jusqu'à fin septembre 2015. Parallèlement une étude sera menée pour évaluer l'état écologique de milieux exceptionnels. Cette opération se déroulera principalement sur les herbiers de zostères présents dans les Traicts, un milieu d'une grande valeur écologique. Pour participer à cette action, qui ne demande

aucune connaissance particulière et n'implique pas une assiduité contraignante, contactez Antonin Gimard, au 02 40 45 35 96, ou pecheapied@cpie-loiroceane.com.

Le CPie Loire Océane est une association qui a vocation à sensibiliser à la nécessaire préservation de la nature, faune et flore, sur tout le territoire entre la Loire, la Vienne et le Sillon de Bretagne. Son rôle : être un outil pour les citoyens qui veulent agir, qu'ils soient particuliers, associations, collectivités ou entreprises. Les actions de sensibilisation concernent bien sûr le littoral et tous les autres milieux aquatiques, mais aussi le bocage, les jardins et les exploitations agricoles.

CPie Loire Océane - 02 40 45 35 96
www.cpie-loiroceane.com

LE CROISIC. Des volontaires sont recherchés pour sonder les pêcheurs à pied

Comptage sur l'estran



Une étude sera menée sur les pêcheurs à pied amateurs pour mieux les connaître. Photo CPie Loire Océane.

Une étude démarre pour savoir qui sont les pêcheurs à pied et surtout tenter de déterminer combien ils sont.

Combien sont-ils ces hommes et ces femmes cassés en deux sur l'estran pour rechercher coques et palourdes ? Mystère.

C'est bien pour cela que le Centre permanent d'initiatives à l'environnement (CPie) lance une étude sur la pêche à pied amateur sur les aires marines protégées que sont les traicts de Mesquer et du Croisic.

On estime qu'environ 2 millions s'adonnent à cette activité en France. Mais de vraies données chiffrées manquent aux gestionnaires du littoral pour mesurer l'impact de cette pêche sur l'environnement.

Le but poursuivi par cette étude est bien sûr de protéger la ressource.

D'où le souhait du CPie (et de la communauté d'agglomération Cap Atlantique) de

mener une étude sur le terrain les jours de grande marée. « On veut savoir qui sont ces pêcheurs, comment ils pêchent, quelles espèces ils prélèvent, s'ils connaissent la réglementation, s'ils savent qu'ils sont sur une zone Natura 2000 », résume Antonin Gimard, stagiaire au CPie. Il s'occupe spécifiquement de cette étude et sera lui aussi sur le terrain des samedi pour démarrer le comptage. « Nous avons un sondage qui est prêt. Les moments d'étude s'organisent sur des demi-journées », précise Antonin Gimard.

Le but poursuivi par cette étude est bien sûr de protéger la ressource et de pêcher durablement. Les volontaires recherchés pour l'aider à mener cette enquête peuvent être eux-mêmes pêcheurs à pieds mais il n'y a rien de requis en particulier », annonce Antonin. Être attaché au littoral est bien sûr un plus. Les volontaires peuvent s'engager de manière ponctuelle ou régulière. Par cette activité, ils participeront à la préservation des richesses de la côte.

M.C.

Contact : pecheapied@cpie-loiroceane.com, 02 40 45 35 96, 06 43 97 57 37.

Une étude sur le milieu marin

Zostères. En surface, il y a donc cette étude sur les pêcheurs qui va durer très longtemps. En profondeur, une étude qui va évaluer la surface de milieu dégradée par la pêche à pied sera menée par le CPie. Elle va porter sur les herbiers de zostères naines. Une recherche de Brest va venir en juillet pour ça. Des questions se posent en effet sur l'impact de la pêche à pied sur cette herbe sous-marine. La plage de

Saint-Goustan au Croisic où se sont pressés des pêcheurs (photo) lors des marées du siècle sont des zones à zostères. « À la période où avaient lieu les grandes marées, la zostère est une tige souterraine. Le sol a été beaucoup fouillé, y aura-t-il des conséquences pour elles ? » Les zostères sont importantes : elles servent de garde-manger, de nurserie pour les espèces et ralentissent les courants.

L'INFO EN PLUS
De nouvelles grandes marées ont lieu ce week-end. Les coefficients atteindront 110 aujourd'hui et 113 demain.

LITTORAL. Impact de la pêche à pied : premiers résultats

Combien sont les pêcheurs à pied ? Qui sont-ils ? À l'heure d'un nouveau week-end de grandes marées, une étude du CPie Loire Océane dégage de premières tendances.

La CPie Loire Océane (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement), association labellisée, fait un premier constat de la pratique de la pêche à pied après les études faites en 2015.

« Le but de cette action est de réunir des informations et des données sur les pratiques de pêche à pied de loisir, explique Laurence Dupont, chargée de mission. Nous sommes soutenus par Cap Atlantique et l'Agence des Aires Marines Protégées. » Cette étude est menée dans le cadre plus général d'une enquête nationale sur toute la façade atlantique qui est étalée sur une durée de trois ans. Les deux sites étudiés, le traict du Croisic et le traict de Mesquer sont dans le dispositif Natura 2000.

Estimer la fréquentation

L'opération sur le terrain a eu lieu de mars à septembre 2015 avec quatre comptages longs (marées à gros coefficient) et 29 courts pour estimer le nombre des adeptes de la pêche à pied sur l'estran de ces deux secteurs clés. La collecte de données a été rendue possible par la mobilisation de 35 bénévoles qui



La pêche à pied attire beaucoup de monde

ont donné de leur temps pour observer, recenser le nombre d'individus et leur occupation par zones. Les extrapolations issues de ces observations très fines (5 observateurs par site en même temps) font ressortir les chiffres statistiques de 34 000 actions de pêche par an sur le traict du Croisic (26 % en juillet et août) et 21 500 sur celui de Mesquer (30 % l'été).

Une enquête par questionnaire a permis de dégager les habitudes, le niveau de connaissance de la réglementation et les origines géographiques d'un panel de

personnes interrogées.

De la sensibilisation

« L'autre volet de cette opération était de présenter aux pêcheurs à pied les bonnes pratiques et de leur montrer qu'autour d'eux, il y a tout un milieu qui vit », indique Laurence Dupont. Y compris les professionnels de la pêche avec lesquels la pêche ce loisirs doit apprendre à cohabiter, « car l'étude peut être utilisée pour prendre conscience des interactions entre les uns et les autres. Pour que cette activité soit durable, il faut comprendre les comportements pour avoir le bon discours », poursuit la chargée de mission du CPie. L'étude a en outre permis de donner des informations utiles sur les quantités admises, de rappeler les zones interdites, de distribuer des « call-pêche ». « C'était un travail utile, juge Frédérique, bénévole, pour l'information du public sur les quotas, les tailles afin que les gens respectent les ressources. Je suis

volontaire parce que je suis d'abord très attachée à la défense de l'environnement. »

Quel impact ?

Plusieurs espèces remarquables ont fait l'objet d'une étude d'impact particulière. « Pour les herbiers de zostères marines, la cohabitation se passe bien, estime Laurence Dupont. L'état de santé des zostères naines est satisfaisant et tendrait à montrer que la pêche à pied ne détruit pas tout et que l'on ne peut pas incriminer cette activité sur l'état de santé des espèces ». Quant aux vers herminiers, espèce protégée, ils sont à surveiller. Les années suivantes permettront de mesurer l'évolution de la situation. L'étude de l'avifaune tend à montrer qu'il n'y a pas d'incidence notable de la présence des pêcheurs à pied sur les oiseaux.

L'étude, conduite jusqu'en 2017, devrait permettre d'affiner les premières conclusions. Les bénévoles sont déjà à pied d'œuvre pour l'année 2016.



Laurence Dupont, au centre, entourée de deux volontaires en service civique pour la CPie, Morgane et Charlotte

MER

Actions de sensibilisation à la pêche à pied durable

Le CPie Loire Océane, Centre permanent d'initiatives à l'environnement, à Guérande, lance une campagne de sensibilisation autour des bonnes pratiques de pêche à pied de loisir. De nombreuses sessions de sensibilisation se dérouleront tout l'été au Croisic, à La Turballe, à Mesquer et Assérac. Les prochaines actions ont lieu le jeudi 6 juillet, du 11 au 13 juillet et du 24 au 27 juillet.

La formation est assurée par des bénévoles. Cette campagne est la suite logique d'une étude à laquelle a participé le CPie Loire Océane depuis mars 2015, sur le traict du Croisic et de Mesquer Pen Bé, qui visait à enrichir les données nationales sur la pêche à pied de loisir, domaine peu exploré que pratiqueraient 2 millions de personnes en France.

Pour tout renseignement : 02 40 45 35 96 ou pecheapied@cpie-loiroceane.com




LOIRE OCÉANE

Etude de la Pêche à pied

Traicts de Mesquer et du Croisic

Vous avez du temps ou vous voulez soutenir une action du CPIE ?

Vous souhaitez vous investir dans une démarche scientifique ?

✓ **Comptage des pêcheurs**
✓ **Enquêtes et sensibilisation**

Intéressé(e) ? Contactez :
Morgane Guéno-Bruneau
Charlotte Bouin
02 40 45 35 96 - 06 43 97 57 37
pecheapied@cpi-loireoceane.com

En partenariat avec :

 **Cap Atlantique**
L'agence pour votre territoire
Le partenaire d'application

 **Agence des aires marines protégées**

A VOUS DE JOUER !

Participez à l'amélioration de la connaissance du littoral et à la préservation des ressources du territoire.

Vous pourrez être formé par le CPIE Loire Océane sur deux actions phares, qui ont besoin de votre aide :

➤ Comptage des pêcheurs

Vous souhaitez prendre l'air du large tout en réalisant une étude scientifique ? Des comptages de pêcheurs courts (10 minutes) et longs (3h30) sont organisés toute l'année. Connaître la fréquentation de nos côtes est essentielle pour permettre une pêche durable !

➤ Enquêtes et sensibilisation

A l'aide d'outils conçus spécialement pour la pêche à pied, aidez à comprendre les pratiquants et pratiques de cette activité traditionnelle et à faire connaître la réglementation.



UN RESEAU NATIONAL

La pêche à pied est un loisir pratiqué par environ 2 millions de personnes en France. Cette activité est cependant mal connue des gestionnaires des aires protégées. Un programme a alors été mis en place sur tout le littoral Atlantique, géré au niveau national par l'Agence des aires marines protégées : le réseau « Pêche à pied de loisir ».



Ce réseau a pour objectifs de mieux connaître les pratiques de pêche à pied et de sensibiliser les pêcheurs au respect de l'environnement. C'est en lien avec Cap Atlantique que le CPIE Loire Océane mène cette étude au niveau local. Elle a débutée en mars 2015 et durera 3 ans.



CPIE Loire Océane
2 rue Aristide Briand
44350 GUERANDE

Téléphone : 02 40 45 35 96
Mail : pecheapied@cpi-loireoceane.com
www.cpie-loireoceane.com/nos-activites/projet-peche-a-pied/



LOIRE OcéANE

Etude participative de la Pêche à pied

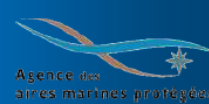


dans les Traicts de Mesquer et du Croisic

Vous êtes usager du littoral ?

Vous souhaitez participer à une étude scientifique ?

Vous avez du temps ou voulez soutenir une action du CPIE Loire Océane ?



LES SITES D'ETUDE

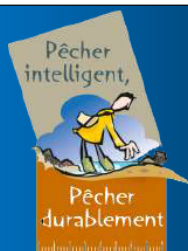
L'étude se déroule en majorité sur les traicts du Croisic et de Mesquer (en rouge), au sein de sites Natura 2000. Ce sont des endroits très appréciés pour pêcher palourdes, coques, couteaux...

POURQUOI UNE ETUDE ?

La pêche à pied est pratiquée depuis bien longtemps sur nos côtes. Cette activité est réglementée depuis 1990. Aucune donnée officielle n'existe sur le nombre de pêcheurs à pied et leur origine.

A l'heure où l'abondance de nombreuses espèces décline, l'impact des activités humaines (professionnelles comme de loisir) doit être évaluée.

Pour préserver cette activité (non pas pour l'interdire !) et la faire perdurer le plus longtemps possible, il faut récolter des informations essentielles. Combien de pêcheurs ? D'où viennent-ils ? Comment pêchent-ils ? Que pêchent-ils ?



PROCHAINES DATES

Mercredi 9 septembre de 9h à 12h :

Sensibilisation et enquêtes auprès des pêcheurs.

Jeudi 10 septembre à 9h30 :

Comptage court (10 min) des pêcheurs à pied.

Lundi 14 septembre à 10h30 à 14h :

Comptage long (3h 30) des pêcheurs à pied.

Mardi 15 septembre de 11h à 14h :

Sensibilisation et enquêtes auprès des pêcheurs.

Lundi 21 septembre à 16h 10 :

Comptage court (10 min) des pêcheurs à pied.

Dimanche 27 septembre à 10h20 :

Comptage court (10 min) des pêcheurs à pied.

Lundi 28 septembre à 11h10 :

Comptage court (10 min) des pêcheurs à pied.

Contactez nous pour toute information.